

Thierry Issartel

BENEHARNVM

Les historiens et les origines du Béarn

(du XVI^e au XX^e siècle)

Correspondance à :

Thierry Issartel
Ménaut 64300 Orthez

issartel@club-internet.fr

© **Manuscrit de démonstration**

Des parties du manuscrit sont en cours d'achèvement.

Le système de correspondance des notes avec le texte est rétabli sur le manuscrit original.

Tout le monde aujourd'hui convient que Beneharnum, la cité des Venarni, correspond à la ville de Lescar. Plus personne ne songerait à contester l'identité de la capitale antique du Béarn, ne serait-ce qu'en raison de la densité des découvertes archéologiques qui ont été faites dans ce secteur. Pourtant, avant d'arriver à cette certitude, les historiens béarnais ont débattu sur l'emplacement de Beneharnum pendant plusieurs siècles à travers des livres, des mémoires ou des articles, défendant souvent âprement les hypothèses les plus contradictoires.

On pourrait s'interroger sur l'intérêt d'étudier un débat clos depuis longtemps, de ressortir du tiroir des théories désuètes, voire de réveiller de vieilles rivalités de clochers... L'histoire, comme toute discipline a besoin d'une épistémologie, c'est-à-dire d'étudier ses méthodes, ses problématiques et ses systèmes de connaissances successifs. Dans cette perspective, l'histoire peut s'envisager comme son propre objet d'étude ; l'histoire de l'historiographie est un aspect de l'histoire des idées, et au-delà, de l'histoire des mentalités. C'est pourquoi, il faut se garder de toute tentation manichéenne qui consisterait à faire une simple présentation rétrospective, où l'on distinguerait les théories « vraies » des théories « fausses », les historiens qui auraient contribué à la localisation de Beneharnum de ceux qui, obscurantistes, auraient ralenti le triomphe final de la Vérité sur l'Erreur. Cette présentation naïve (elle suppose que l'on a désormais une connaissance définitive) n'a aucun intérêt : dans notre problématique, l'erreur a autant d'intérêt que la connaissance vraie. Par ailleurs, nous nous garderons de présenter un simple sottisier ou un musée des absurdités, « le cimetière où finissent par s'entasser les erreurs de l'humanité pensante ». Au contraire, en historien, notre démarche se proposera de rendre justice à la recherche des générations successives, elle mettra en lumière « l'erreur de leurs vérités, et la vérité de leurs erreurs ».

A cet égard, la polémique autour de l'emplacement de Beneharnum est intéressante à étudier : c'est l'une des plus anciennes et des plus longues de l'historiographie béarnaise. On peut même affirmer qu'elle lui est constitutive. En effet, les premiers historiens béarnais de la fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle furent préoccupés par deux questions (si on laisse de côté les Guerres de Religion, dont ils étaient les contemporains...) : celle de la nature et de l'origine de la souveraineté de la vicomté de Béarn, et celle de l'emplacement de Beneharnum. Il est évident que la première n'est pas un simple problème d'érudits, et qu'elle est en réalité sous-tendue par des considérations politico-religieuses qui aboutirent à l'édit d'Union de 1620. Pierre Tucoo-Chala, dans sa thèse complémentaire, a définitivement mis en lumière ce débat. La seconde question, dont il s'agit ici, apparaît a priori comme une pure question d'érudition, dépourvue de tout enjeu politique. Que l'on soutienne que Beneharnum soit à Lescar ou ailleurs n'a pas beaucoup d'importance en dehors de la sphère du savoir historique. Du moins, c'est ce qui semble quand on aborde a priori ce problème... Les recherches et les querelles érudites autour de Beneharnum seront donc pour nous un précieux fil conducteur afin d'esquisser une étude de l'évolution de l'historiographie béarnaise du XVI^e siècle à 1945...

Cette étude fut d'abord publiée en 1993 sous la forme un article. Depuis, nos recherches ont amené à réviser certaines informations et certaines analyses. C'est la raison qui nous pousse à en présenter aujourd'hui une version nouvelle, rectifiée et augmentée de nouveaux documents.

Il en va ainsi de l'histoire. Comme un palimpseste, notre passé n'a jamais fini d'être écrit et réécrit...

Thierry ISSARTEL

Menaut (à Orthez),

le 15 juin 2000.

Chapitre Premier

Les premières spéculations autour des origines du Béarn

(XVe-XVIe siècles)

Pourquoi s'intéresser au passé ? Cette question banale ne saurait être balayée d'un revers de main. La curiosité n'est jamais gratuite. Quand l'étude des temps anciens donne lieu à des polémiques qui sortent du cercle étroit des érudits pour prendre à partie l'opinion publique grâce à des imprimés, on a bien la preuve que les prises de positions peuvent recouper des débats intéressants la société.

C'est bien ce qui s'est passé autour de la question des origines du Béarn et de l'emplacement de Beneharnum. Mais en ce début du XXIe siècle, il nous faut faire un effort pour nous placer dans le cadre des représentations mentales des hommes de la fin du moyen âge et du début des temps modernes, époque où se manifeste pour la première fois un intérêt pour les origines de la vicomté. Il nous faut dans un premier temps refouler toute idée de « progrès », d'amélioration matérielle et morale de l'humanité. D'ailleurs tout changement était mal vu, toute innovation était une atteinte à l'ordre divin conçu comme immuable. Il ne serait pas exagéré de dire que les mentalités étaient fondamentalement conservatrices. Les effets du temps et les inévitables changements étaient considérés comme d'intolérables altérations et corruptions qui brouillaient la compréhension du monde. Périodiquement, on sentait les besoins d'une « réforme » considérée non pas comme une rupture avec le passé ou une projection dans l'avenir, mais comme un retour à la forme originelle.

De cette conception générale du temps et de l'histoire découlaient un certain nombre de modalités pratiques. Pour prouver la légitimité d'un état de fait, on avait recours à l'histoire. Plus une chose était attestée comme ancienne, plus elle était valorisée. Ainsi les familles nobles affirmaient leur rang par leur généalogie et les hauts faits de leurs ancêtres. De même les théologiens défendaient telle opinion ou tel usage en montrant qu'ils étaient mentionnés dans les temps reculés. Plus prosaïquement, lors des procès, en cas de conflit d'intérêts, chaque partie s'efforçait de prouver documents à l'appui l'ancienneté de ses droits. La recherche de la vérité se faisait dans l'étude du passé.

La question des origines du Béarn n'était pas dictée par de simples considérations savantes. A une époque où l'on discutait de la nature juridique du Béarn et de la souveraineté revendiquée par ses vicomtes, c'est naturellement dans le passé que l'on cherchait une justification à cet état de fait et une réponse aux questions que cela soulevait. Au moment où la guerre de Cent-Ans s'achevait, les légistes du roi de France cherchaient à rétablir les droits de leur souverain sur cette simple vicomté dont les seigneurs se prétendaient depuis 1399 « sobiraas ». Depuis Gaston Febus (1353-1391), ils déclaraient ne reconnaître en Béarn aucun supérieur si ce n'est Dieu, et donc ne devoir aucun hommage au roi de France pour cette terre. C'est dans le refus de cette dépendance féodale (nous entendons par là un lien d'homme à homme) que l'on peut dire que le Béarn revendiquait une « indépendance ».

Seulement, à cette époque où l'histoire n'était pas une science, où la méthode historique reposant sur la critique des documents ne s'était pas imposée, l'utilisation de l'histoire se faisait par des récits qui faisaient la part belle à la légende. L'histoire des origines répondait encore à un genre littéraire ancien, très ancré dans les mentalités, celui du mythe. Le recours au récit mythologique n'était pas vécu forcément comme une supercherie ou un pur mensonge. C'était un moyen d'atteindre une vérité non pas historique (au sens où nous l'entendons aujourd'hui) mais comme une vérité de nature métaphorique parfaitement recevable dans le cadre des mentalités médiévales.

A une époque où la culture latine classique était prestigieuse, c'est évidemment Rome qui donnait le modèle du récit des origines : la légende de sa fondation par des Troyens menés par Enée rescapés du siège décrit par Homère donna l'idée aux chroniqueurs français d'attribuer à d'autres Troyens menés par Francion, l'origine de la monarchie franque. Paris aurait commémoré le nom du fils du roi Priam (Pâris), celui qui par le rapt de la belle Hélène avait déclenché la guerre de Troie.

Les chroniqueurs de l'entourage de Gaston IV de Foix-Béarn (1436-1472) eurent recours à la même méthode pour donner plus de poids aux revendications de la

souveraineté de Béarn, au moment où Charles VII cherchait à la réfuter. En 1456, le trésorier du comte de Foix, Arnaud Esquerrier rédigea une chronique dans laquelle un récit attribuait à des Bernois venus combattre les Sarrasins aux côtés de Charles Martel la fondation du Béarn en 715. En récompense de leur bravoure, on leur aurait donné en franc-alleu une portion de territoire aux pieds des Pyrénées à laquelle ils auraient donné leur nom :

« En las canonigas de Fransa se liec que, l'an de Nostre Seignor Diu DCCXV, Carles Martel, Rey de Fransa, payre del rey Pepi, en lo temps de papa Gregory, fec grand guerra contra Sarrasis et mescrestias ab sos guerroyadors et valedors en lo pays de Guyana et de Gasconha, et lo conquestec. Et, per lo bon secors que feyr li avian, donec als guerroyadors los delmes, et als que eran de Berna en Alemanha donec la terra de Bearn ab los delmes que encara tenen ; et per so que era terra deserentabla, los fec de franc aloy per las valencias que feytas avian contra los Sarrasis.

Et, per la natio don venian, foc impausat ad aquela terra per nom Bearn »

Dans les actes de France, on lit que l'an 715, Charles Martel, roi de France, père du roi Pépin, au temps du pape Grégoire, fit grande guerre contre les Sarrasins et infidèles avec ses guerriers et défenseurs dans le pays de Guyenne et de Gascogne, et le conquit. Et en raison de la grande aide qu'on lui avait faite, il donna aux guerriers les dîmes, et à ceux qui étaient de Berne en Allemagne, il donna la terre de Béarn avec les dîmes qu'encore ils possèdent, et parce que c'était une terre déserte, il le fit de franc alleux pour la vaillance qu'ils avaient manifestée contre les Sarrasins.

Et à cause de la « nation » d'où ils venaient, il fut donné à cette terre le nom de Béarn.

On remarquera que ce récit purement imaginaire prétendait être fondé sur la lecture de documents, car l'intention n'était pas littéraire, mais juridique : on annonçait qu'il existait une preuve documentaire à défaut de la produire.

Le choix de Berne était avant tout dicté par la ressemblance avec le terme de Béarn. C'était assurément une origine moins prestigieuse et moins antique que les Troyens de la légende française, mais elle avait le mérite d'une certaine crédibilité en donnant au récit un contexte politique et historique précis : la lutte contre les invasions sarrasines. Les Bernois étaient ainsi présentés comme de valeureux guerriers (donc nobles) et de bons défenseurs de la foi chrétienne. Plus concrètement, la ville de Berne était depuis le début du XVe siècle une puissance respectée dans sa région, dont l'alliance était recherchée par les grands seigneurs du voisinage, dans un contexte, après 1444, où les succès des Confédérés Helvétiques attiraient la sympathie et la curiosité. En effet, l'origine bernoise avait un autre avantage : celui de faire le lien entre deux entités en marges des royaumes, entre deux peuples fiers de leurs particularismes et de leur indépendance. Berne était une « république » (c'est à dire un Etat sans roi), ce que le Béarn passait pour avoir été à ses origines. Le récit d'Arnaud Esquerrier ne fait mention parmi les Bernois d'aucun héros fondateur qui serait tout naturellement devenu le premier vicomte souverain c'est une anomalie évidente par rapport à la trame mythologique classique et au modèle français.

Cette absence de héros fondateur n'est pas fortuite, car le mythe bernois forgé par Esquerrier venait s'articuler sur un autre récit — tout aussi mythique — qui en constituait désormais la suite. En effet, le prologue du For général de Béarn, donnait un récit expliquant qu'à « l'origine », les Béarnais ne possédaient pas de seigneurs et étaient simplement régis par les fors ; ils auraient un jour décidé de se donner un seigneur, celui-ci devant respecter les fors. Après deux désignations malheureuses qui se terminèrent dans le sang, les Béarnais auraient choisi, en Catalogne entre deux nourrissons jumeaux celui qui avait les mains ouvertes, signe d'une future libéralité :

« Aquetz son los fors de Bearn en los quoaus fe mention que antiquementz en Bearn no ave senhor. En aqueg temps las gens de Bearn audin laudar ung cavaler de Begorre et anan lo coelher et fen lo senhor ung an, et en apres no los bolo tenir en fors ni costumes ; et la cort de Bearn se amassa a Pau lasbetz et requerin lo que los tengos en fors et costumes ; eg no a volo far et lasbetz aucigon lo en la cort.

« Item, apres los lauda hom ung prodom cavaler en Auberni et anan lo coelher et fen lo senhor dus antz. Et en apres se mustra trop orgulhos que no los volo tenir en fors ni costumes et lasbetz la cort lo fe aucider au cap deu pont d'Ossaranh a un escuder loqual lo feri tal cop de l'espiut per davant que darrer li trego. Et aquest senhor ave nom Sentoc.

« Item, en apres audin laudar ung cavaler en Cathalonhe, loquau ave agut de ssa molher dus infantz en une bentrade ; et las gens de Bearn agon conselh entre lor que

tremetossen dus prodomis de la terre et que requerissen l'un dequetz filhs per senhor ; et quant fon la, anan beder los filhs, troban los adromitz, l'un maas barrades et l'autre las maas ubertes ; et bengon s'en ab lo qui ave las maas ubertes ».

Voici les fors de Béarn où il est rapporté qu'autrefois en Béarn il n'y avait pas de seigneur. En ce temps-là, les gens de Béarn entendirent parler en bien d'un chevalier de Bigorre ; ils allèrent le chercher et le firent seigneur de Béarn pendant un an ; ensuite, il ne voulut les garder en leurs fors et coutumes, et la cour de Béarn se réunit alors à Pau et ils le requirent de les maintenir en leurs fors et coutumes. Il ne voulut pas le faire et alors ils le tuèrent en la cour.

Ensuite, on leur fit valoir un chevalier d'Auvergne qui était prud'homme et ils allèrent le chercher et en firent leur seigneur pendant deux ans. Et ils se montra ensuite si plein de superbe qu'il ne voulut les garder en leurs fors et coutumes et alors la cour le fit tuer au bout du pont d'Osserain par un écuyer qui lui porta un tel coup d'épieu qu'il l'en transperça d'avant en arrière. Et ce seigneur avait un nom : Centulle.

Ensuite, ils entendirent vanter un chevalier en Catalogne qui avait eu de sa femme deux enfants jumeaux. Et les gens de Béarn tinrent conseil entre eux pour envoyer deux prud'hommes du pays et demander l'un des fils pour seigneur. Et quand ils y furent, allant voir les enfants, ils les trouvèrent endormis, l'un tenant les mains fermées, l'autre les mains ouvertes. Et ils s'en revinrent avec celui qui avait les mains ouvertes.

Ces événements non datés étaient purement imaginaires. Les recherches de Pierre Tucoc-Chala ont clairement démontré que ce texte a été rédigé dans une période d'affaiblissement du pouvoir vicomtal. Si les Béarnais avaient éprouvé le besoin d'affirmer en tête de leur fors qu'ils avaient choisi leur seigneur, c'était pour masquer qu'à un moment donné (en 1171 pour être précis) la vicomtesse Marie avait été contrainte par le roi d'Aragon d'épouser l'un de ses fidèles vassaux, Guillaume de Moncade, dont le fils Gaston (Gaston VI dit le Bon (1173-1214)) peut être assimilé à « l'enfant aux mains ouvertes ». Marie s'étant retirée dans un couvent dès 1173, c'est lui qui gouverna dès cette date sous la tutelle d'un ricohombre d'Aragon imposé par Alphonse II, Pelegrin de Castellarzuelo. Le récit des fors présentait une version édulcorée de cette histoire pour cacher la situation d'un Béarn qui était passé dans la vassalité du royaume d'Aragon suite à la Reconquista.

Quand cette légende a-t-elle forgée ? Si le for a été accordé en 1188, son texte a été plusieurs fois remanié et n'est connu par aucune version antérieure au début du XVe siècle. Les conclusions de Paul Ourliac et Monique Gilles ne laissent guère planer de doute. Le for général de Béarn est dans sa forme connue une compilation qui date au plus tôt de la fin du XIVe siècle rédigée dans un contexte particulier : le pouvoir nouveau des Etats de Béarn et l'affaiblissement du pouvoir vicomtal sous Mathieu de Castelbon (1391-1398) puis sous Isabelle et Archambaud de Grailly (1398-1412) qui prêtèrent serment devant l'assemblée en échange d'une « renovatio » des fors et coutumes. Il est certain que le préambule « historique » a été utilisé pour la première fois par le compilateur des fors, au tournant des XIVe et XVe siècles. Il est même probable qu'il en soit l'auteur, imaginant à partir de sources anciennes un récit qui résumait et justifiait la situation politique du moment, marquée par deux phénomènes alors nouveaux et quelque peu contradictoires :

la revendication de la souveraineté pour les vicomtes, qui éloignait le Béarn de la mouvance française ;

l'affaiblissement du pouvoir vicomtal après la mort de Gaston Fébus et l'avènement des Foix-Grailly (1391) face aux Etats de Béarn, assemblée qui trouva dans ces circonstances son « acte de naissance »

Le mythe bernois venait donc opportunément, une cinquantaine d'années plus tard, compléter cet effort explicatif, en donnant une dimension encore plus « républicaine » à la nature de la souveraineté béarnaise. Résumons l'argumentaire : les Bernois ont fondé une nouvelle république dans les Pyrénées sur le modèle de leur cité d'origine, vivant conformément aux fors. Charles Martel leur avait donc collectivement attribué des pouvoirs souverains qu'ils ont par la suite transmis à un seigneur devant respecter un contrat concrétisé par le serment prêté à son avènement.

Les vicomtes de Béarn prétendaient tenir leur terre de Dieu seul, mais c'était par l'intermédiaire de leur peuple : « vox populi, vox Dei » ! C'était habile, car grâce à cette idéologie politique hétéroclite mais cohérente, le vicomte se présentait dans son combat contre les prétentions françaises comme le défenseur des fors : cela lui permettait d'obtenir le soutien des Etats de Béarn qui représentait alors les trois ordres de la société béarnaise.

Le mythe des origines bernoises était donc, au moment où il fut créé, une justification de la politique de Gaston IV de Foix-Béarn, et l'entourage de ce dernier le diffusa. Il fut ainsi raconté à Jérôme Münzer lors de son voyage dans le midi de la France et en Espagne en 1494-1495. Il rencontra à Tolède l'évêque de Couserans, Jean Lassalle d'Aule, un proche du cardinal Pierre de Foix, qui lui raconta la mythique origine bernoise des Béarnais.

Bien évidemment, l'invention de l'imprimerie et la diffusion d'une littérature défendant les prétentions béarnaises allaient donner au début du XVI^e siècle un plus grand rayonnement au mythe bernois. La légende est reprise par les différents historiographes des vicomtes sans être remise en question : au début du XVI^e siècle par Miégeville et par l'auteur anonyme d'une chronique des comtes de Foix en français puis en 1539 par Guillaume de la Perrière (1499-1553).

Le cas de Bertrand Hélie de Pamiers est à traiter à part. En bon compilateur, il livre plusieurs solutions, mais sans esprit critique : il ne donne pas ses sources et commet beaucoup de fautes chronologiques. Dans le premier livre de son Histoire des Comtes de Foix (1540), il cite les « Bernenses » (terme très douteux...) dans une liste des anciens peuples pyrénéens par ailleurs très fantaisistes. Au livre II, il rapporte une opinion assimilant les Béarnais aux « Vaccéens » (d'où viendrait le symbole de la vache), puis finalement se rallie à l'hypothèse bernoise qu'il agrémente de ses propres spéculations.

Mais le récit légendaire, représentatif de la « mythistoire », commença à être réfuté par des historiens à partir de 1565. Malgré cela, certains érudits continuèrent encore à le perpétuer à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e en essayant de l'adapter aux connaissances historiques nouvelles. C'est ce que fera Lambert Daneau en 1588-1593, comme nous le verrons dans le chapitre III. Pierre de Belloy (v. 1540-v. 1612), avocat-général au Parlement de Toulouse, sans doute conscient des insuffisances de la légende bernoise, identifiait les fondateurs du Béarn avec « les Bearmii peuple septentrional faisant partie des Gètes et Goths. »

C'est surtout le syndic des Etats de Béarn, Louis de Colom, qui, en 1617, en pleine crise politique béarnaise, s'attacha le dernier à la légende dans sa Complainte du pays souverain de Béarn. Puisque que l'on avait trouvé entre temps une ascendance antique aux Béarnais, les Venarni, la fondation du Béarn avait forcément été faite en des temps plus anciens par les ancêtres des Bernois, les Rauraques (dans le territoire desquels est située Berne) dont il souligne qu'ils n'avaient « jamais accepté le joug d'un souverain étranger ». Cette précision était essentielle pour la souveraineté du Béarn. Les fondateurs Rauraques/Venarni étaient selon de Colom des insoumis à l'autorité romaine qui auraient traversé la Gaule méridionale pour fonder un second état indépendant ! Dans cette nouvelle version, l'homonymie Berne/Béarn n'était plus évidente... A force d'arrangements avec l'histoire véridique, le mythe bernois était de plus en plus tiré par les cheveux ! L'acharnement à conserver un récit rendu de plus en plus incohérent par les nouvelles connaissances historiques était évidemment dû à des considérations politiques. De Colom était un « monarchomaque » qui continuait à puiser dans le mythe fondateur des arguments en faveur de l'indépendance béarnaise alors menacée par Louis XIII, et surtout tendant à prouver que les fors avaient une valeur contractuelle entre les Béarnais et leur souverain.

Ce fut le dernier avatar d'une pratique historique qui devenait désuète. Le coup de grâce viendra en 1640 de Pierre de Marca, qui réfutera sans appel le mythe bernois, tant au nom de la science historique qu'au nom des convictions absolutistes qui le poussaient à nier tout contrat entre le vicomte et ses sujet :

« Après avoir montré l'antiquité de la Cité de Béarn et des peuples béarnois, ce seroit une peine inutile de s'arrester à la réfutation de cette fable que Laperrière et Bertrand Hélie ont débitées dans l'histoire de Foix, l'ayant prise des écrits de Mediavilla, cordelier de Morlas, à scavoir que les Bearnois tiroient leur origine des peuples du Canton de Berne ; qui, ayans rendus des services notables à Charles Martel aux guerres qu'il eut dans le Languedoc contre les Sarrasins, reçurent de lui le país de Bearn en recompense, à la charge de le tenir en franc-aleu de la Couronne de France. Car outre que le nom de Berne est plus récent que le temps de Martel, la ville de Berne ayant esté bastie par Berthold Duc de Zering l'an 1195 dans le pays des Rauraques, on ne doit point chercher des colonies pour l'establissement d'un peuple qui est originaire dans son terroir comme est celui de Béarn... »

L'origine bernoise se terminait par une impasse historiographique : l'imposture était désormais dévoilée. C'est pourquoi, pour sauver la souveraineté de Béarn et les fors, Marca

à dû bâtir un autre système plus complexe. L'évidence péremptoire du mythe qui fixe une origine précise, un « avant » et un « après », n'était plus crédible. Mais à cette date, on savait depuis un siècle que les Béarnais avaient l'honneur d'être les descendants du peuple des Venarni présent dans l'Empire romain et organisé autour d'une cité, Beneharnum...

Chapitre II

L'invention de Beneharnum

(1545-1574)

C'est en 1545, qu'un historien espagnol, Antonius Nebrissensis dévoila à l'aide de l'Itinéraire d'Antonin l'existence d'une cité nommée Beneharnum qu'il situa en Béarn, mais pour laquelle il ne proposa aucune identification. Arnoul de Ferron (-1562), jurisconsulte bordelais, discutant en 1565 de la situation particulière des Béarnais vis-à-vis des tribunaux du roi de France, utilisa le même document pour réfuter les diverses hypothèses de Bertrand Hélie, toujours sans localiser Beneharnum. L'historiographe du roi de France, François de Belleforest (1530-1583), qui cherchait à ruiner les prétentions béarnaises à la souveraineté réfuta en 1575 la mythe bernois sans pourtant parvenir à remonter plus haut que Grégoire de Tours...

Mais la voie était ouverte pour une nouvelle histoire : il fallait désormais identifier Beneharnum, la première capitale du Béarn. Sa découverte et les premières recherches qui en découlèrent, étaient autant de manifestations de la Renaissance, vaste mouvement littéraire et artistique valorisant l'antiquité Romaine. Chaque province cherchait alors ses origines antiques pour se rattacher ainsi à la culture latine classique. Le Béarn n'a pas échappé à la règle, mais il est entré dans ce mouvement selon des modalités qui lui sont propres. Pour les humanistes érudits, Beneharnum s'identifiait avec Orthez, et cette opinion ne sera pas contredite avant 1618.

Il nous faut constater en premier lieu que le premier auteur à avoir recherché l'emplacement de Beneharnum n'est pas béarnais, il n'est donc pas issu du milieu culturel de la principauté quelque peu en retard dans le mouvement d'érudition qui a accompagné la Renaissance. C'est cependant un gascon d'origine qui se pencha sur l'antiquité béarnaise : Joseph Juste Scaliger (1540-1609), l'un des prestigieux humanistes érudits, que Pierre de Marca qualifie lui-même de « Prince des Lettres ».

Esprit curieux, il a laissé des traités sur des sujets variés allant des langues orientales à la chronologie et aux mathématiques. Converti au protestantisme, il fut également éditeur et commentateur d'auteurs latins. Il s'intéressa tout naturellement à Ausone, autre Gascon, en publiant en 1574 une étude sur lui. Il y déclare fièrement dans la préface :

« *Possomus docere et quid sit Aquitania, et quid sit literis Criticum esse* ».

« Nous pouvons montrer ce que c'est que l'Aquitaine et ce que c'est que d'être Critique dans les Lettres ».

En effet, Scaliger n'est pas historien, pas plus que son Ausone n'est pas une œuvre historique. Nous pouvons vérifier dans ce cas, l'importance de la philologie humaniste et son primat dans la vie intellectuelle de la Renaissance. Elle est « l'art de lire les textes ». Pour Scaliger, le savant doit non seulement traduire, mais aussi faire comprendre les textes, et pour cela apporter des informations sur l'époque concernée dans ses aspects les plus divers, religion, politique, arts ou géographie, de manière à restituer le contexte. C'est d'ailleurs ce souci qui différencie fondamentalement la pratique des textes antiques de la Renaissance de celle du Moyen Âge qui les lisait et interprétait au travers du filtre de la tradition chrétienne. La philologie est donc à la fois une étude herméneutique des textes antiques, c'est à dire une recherche du sens, mais elle est aussi un commentaire qui doit largement faire appel à l'érudition, de manière à éclairer le sens : c'est ce second aspect que Scaliger appelle « critique ». C'est pourquoi cette philologie humaniste qu'il conçoit est une science interdisciplinaire dont l'histoire est en définitive une discipline auxiliaire.

C'est cette démarche qui a amené Scaliger à dresser dans son Ausone un tableau relativement fouillé de la topographie antique de l'Aquitaine en utilisant toutes les sources alors disponibles. Ainsi, il fut amené à parler de Beneharnum, cité de l'Aquitaine, mentionnée dans divers documents mais dont le nom n'était plus perpétué que par celui de la vicomté de Béarn :

« *Non enim semper, ubi ex dispositionis Romanorum cense-batur civitas, ibi et continuo Episcopatum esse censendum est. Nam olim Benearnensium civitas erat oppidum, quod hodie Hortenses vocatur : hodie episcopatus est Lascurrae. Benearnum esse quos hodie*

Hortenses vocamus ad flu-men Gaven, certissimum est ex Antonino, qui a saltu Pyrenaeo ex Hispania Eloronum venientibus, deinde Benearnum deducit. »

Il ne faut pas penser que l'évêché se trouvait toujours là où la cité était considérée être selon l'administration romaine. En vérité la cité des Béarnais était autrefois la ville que l'on appelle aujourd'hui Hortès, tandis que l'évêché est aujourd'hui à Lescar. Il est tout à fait certain que Benearnum est ce que nous appelons aujourd'hui Hortès, sur la rivière du Gave, selon Antonin, ceux qui viennent à Oloron depuis l'Espagne par les gorges des Pyrénées, arrivent ensuite à Benearnum.

« Et ex eodem saltua quas Tarbellicas profectis idem oppidum assignat Tolosam profiscentibus. Praeterea Bearnensis principatus hinc nomen habet. Et scimus eius principatus nobilissimos et populosissimos esse Hortenses. Eloronum retinet nomen et ipsum episcopatus in eodem principatu Bearnensi. Vocamus enim Oloronum, quomodo et Sidonius Oloronenses. »

Il assigne la même ville à ceux qui, venus de cette même gorge, à ceux qui sont partis pour Dax et Toulouse. Par ailleurs, la Principauté de Béarn tire son nom de là. Et nous savons qu'Orthez est la plus noble et la plus peuplée de cette même principauté. Un évêché dans cette même principauté de Béarn conserve le nom d'Iluro, en effet on l'appelle Oloron, de même que Sidonius parle des Oloronais.

Joseph Scaliger est donc catégorique : le Béarn ne suit pas la règle générale qui veut que le diocèse corresponde au territoire de la cité et que le siège de l'évêché soit installé dans la cité. A son époque Lescar est bien le centre du diocèse des Béarnais (et Oloron celui des « Iluronenses »), pourtant le centre administratif de l'époque romaine était situé sur l'emplacement d'Orthez. Scaliger l'établit formellement grâce à l'Itinéraire d'Antonin qui situe à cet endroit Benearnum.

Sa démonstration est pourtant bien rapide ! La simple allusion faite à l'Itinéraire d'Antonin est insuffisante : il nous faut nous pencher sur les données exactes de ce document qui restera au centre de nos débats et le point de départ de toutes les spéculations futures.

L'Itinéraire d'Antonin est un texte datant de la fin du III^e siècle qui indique les principales voies de l'Empire. Pour chacune on donne les stations routières (« mansiones »), ainsi que les distances les séparant. Autant dire tout de suite que ce document comporte de nombreuses erreurs (stations omises, distances fausses) et des approximations : pour la Gaule, les chiffres donnent les distances, tantôt exprimées en milles romains (1 481 m), tantôt en lieues gauloises (2 400 m environ) comme dans les extraits qui nous intéressent.

Deux parcours mentionnent la cité de Benearnum :

Iter ab Caesaraugusta (Saragosse) Benearnum MPM CV II sic :

Foro Gallorum XXX (72 km)

Ebellino XXII (53 km)

Summo Pyreneo XXIV (57,5 km)

Foro Ligneo V (12 km)

Aspa Luca VII (17 km)

Illurone XII (29 km)

Beneharno XII (29 km)

Iter ab Aquis Tarbellicis (Dax) Tolosam MPM CXXX sic :

Beneharno XIX (45 km)

Oppido Novo XVIII (43 km)

Aquis Convenarum VIII (19 km)

Lugdunum XVI (38,5 km)

Calagoriis XXVI (62,5 km)

Vernasola XII (29 km)

Tolosa XV (36 km)

Scaliger ne rentre pas dans les détails d'une démonstration qui l'entraînerait trop loin de son sujet : il se contente de dire que c'est la position d'Orthez et non celle de l'évêché de Lescar, qui correspond à Benearnum. En réalité, pour départager les deux villes, on est obligé de raisonner sur les distances indiquées par l'Itinéraire, et en particulier celles avec

les deux cités dont l'emplacement est connu avec certitude : Aquae Tarbellicae et Illuro. Si on utilise les lieues gauloises, on obtient respectivement 45 et 29 km environ. La première distance semble désigner formellement Orthez, car pour Lescar il faudrait au moins 65 km. Par contre, la seconde distance serait plus en faveur de Lescar (23 km) que d'Orthez (38 km). L'Itinéraire n'est donc pas aussi catégorique que le prétend Scaliger. Une critique plus approfondie montrerait même que la distance avec Dax est nécessairement fausse car cela décalerait vers l'Ouest l'ensemble des localités en allant vers Toulouse... Sans doute Scaliger avait le sentiment que l'on pourrait lui reprocher d'avoir tranché un peu trop rapidement, quand il ajoute qu'Orthez est la ville la plus peuplée et la plus noble du Béarn...

Chapitre III

Lambert Daneau et les enjeux politiques et religieux de la localisation de Beneharnum

(1588-1593)

Malgré toutes ces approximations, le jugement de Scaliger ne sera pas dans l'immédiat remis en question, à cause de son autorité, de ses origines gasconnes, de la méconnaissance de l'histoire de la principauté de Béarn, et surtout, à vrai dire, de l'inintérêt pour celle-ci... Cette thèse sera donc reprise dans des ouvrages de référence comme le *Thesaurus Geographicus* d'Abraham Ortelius (1596) ou *De fluminibus et Fluviis Galliae* de Papyrius Massonus (1544-1611). Mais quand la thèse de Scaliger fut reçue et commentée en Béarn, cela se passa selon des modalités particulières...

On ne s'étonnera pas de voir que les recherches de Scaliger vont trouver tout de suite un écho particulier dans l'université protestante d'Orthez. Fondée par les rois de Navarre, elle a permis de faire entrer dans le mouvement littéraire humaniste le Béarn qui en était resté jusqu'alors à l'écart. Au départ, il s'agissait d'un simple collège fondé à Lescar vers 1549 par Henri II d'Albret et son épouse Marguerite, dont il est inutile de rappeler le goût pour les lettres et les idées nouvelles. Leur fille Jeanne d'Albret le réorganisa en 1563 dans le but de propager la Réforme à travers ses domaines. Il fut érigé en Académie en 1566 et Henri III de Navarre le transforma en université en 1583. L'établissement était localisé tantôt à Lescar tantôt à Orthez.

C'est le plus célèbre des professeurs de cette université qui se pencha sur la question de Beneharnum : Lambert Daneau (1530-1595) qui y enseigna la théologie de 1584 à 1593. Comme Scaliger, Daneau se situe dans le courant de pensée de l'humanisme critique. Mais il est avant tout marqué par un calvinisme très rigoureux qui le pousse à écrire des ouvrages de controverse dans lesquels il combat aussi bien le papisme que les traditions populaires : avant d'arriver en Béarn, il avait été éconduit en 1582 par les autorités civiles de Leyde qui l'avaient traité d'« inquisiteur »... Lambert Daneau semble avoir eu d'excellentes relations avec les jurats d'Orthez et a souvent joué le rôle de représentant de l'université auprès du corps de ville.

En 1588, Lambert Daneau publie un premier ouvrage à Orthez, chez Louis Rabier, l'imprimeur du Roi affecté à l'université : *Quaestionum in Evangelium Domini Nostri Jesu Christi secundum Matthoeum*. L'étude est précédée d'un épître dédié aux Etats de Béarn fort long, divisé en trois chapitres. Après une justification de sa démarche, il entame un véritable mémoire sur l'histoire du Béarn et la nature de sa souveraineté. Lambert Daneau reprenait l'identification de Scaliger, faisant d'Orthez l'antique Beneharnum. Deux années plus tard, le 11 janvier 1590, Lambert Daneau se présenta devant les jurats d'Orthez pour leur proposer d'installer sur le beffroi municipal une inscription en vers latin afin de proclamer l'antiquité de la ville :

« Propausat que Mons. Daneau a balhat ung escriteu per saber dont desent la sorsa de la presente bille et per tal escriteu deu estar inshasat en la prinsipale porte de la presente ville per estar conserbat y serbir a eternau memory.

« Restat que lodiit escriteu sera metut en lo portau de la relotge etcostat a quy vien et regarde au canton et que sera balhat audit Daneu per present une dozene de culheres et dues forquetas dargent bien honestas ab ung escu et sera remersiat lodit Daneu et pregat voler conserver sa bonna affection per la ville et sera rebalat las carreras quy bon du dabant lo colege et y sera redresat un auban » .

Il est proposé [au débat] que M. Daneau a donné un écriteau pour savoir d'où descend la source de la présente ville et que cet écriteau doit être enchâssé sur la principale porte de la présente ville pour être conservé et servir à la mémoire éternelle.

Il est décidé que ledit écriteau sera mis sur le portail de l'Horloge sur le côté qui vient et regarde au « canton » (le carrefour) et qu'il sera offert audit Daneau comme présent une douzaine de cuillères et deux fourchettes d'argent bien honnêtes et un écu, et que sera remercié ledit Daneau et prié de vouloir conserver sa bonne affection pour la ville et seront nettoyyées les rues qui vont devant le collège et redressé un auvent.

Cette inscription fut donc installée sur la face nord de la Tour de l'Horloge qui était à proximité de l'entrée de l'Université, rue Bourg-Vieux, à la hauteur de l'entrée de la « maison Jeanne d'Albret ». Elle est visible sur une gravure de la première moitié du XIXe siècle. Nous ne connaissons malheureusement pas le texte exact de l'inscription latine proposée par Daneau : cette initiative consistant à remettre au goût du jour l'épigraphie antique est bien entendu conforme à l'esprit de la Renaissance. Nous en connaissons cependant une analyse faite par le père François de Lavie qui la réfuta en 1635 :

« La première [opinion] est celle de Lambert Daneau en l'inscription latine qu'il a composée et qu'on a mis sur la porte de la Tour de l'horloge de la ville d'Hortès où il est dit que les Vandales, peuples barbares venus de Septentrion, passans par les Gaules pour aller à la conquête des Hespagnes, du temps de l'empire de Probus environ l'an 280 fondèrent la ville et luy donnèrent le non de Beneharnum après l'avoir bien fortifiée pour leur servir de retraite et de forteresse en cas de nécessité allans et venans des Gaules en Hespagne et d'Hespagne en Gaules et que pour ce faict ils la nommèrent Beneharnum qui vaut autant à dire en leur langue germanique (dit-il) que praesidium totius regionis medium, d'autant qu'elle est au milieu du pais des Tarbelles ou Tarbellins qui selon Strabon en sa Geographie comprenait tout le pais qui est depuis les Pirénées jusques à la Garonne. »

On notera au passage que Lambert Daneau proposait une étymologie de Beneharnum et donc par voie de conséquence du mot Béarn : les Béarnais auraient été à « la tête d'une région » occupée par les Tarbelles, ce qui donnait vocation au Béarn de dominer de l'ensemble des pays de l'Adour. Mais surtout on notera dans cette analyse les réminiscences de la légende de Berne-Béarn, au travers de Vandales venus du Nord se substituant comme fondateurs avec quelques 400 ans d'avance aux Bernois. Il est clair que Lambert Daneau a voulu concilier les découvertes de l'érudition humaniste avec le mythe d'une fondation par un peuple venu du nord qu'il a considéré - à tort - comme une tradition populaire bien établie. Ce faisant, il a fait plutôt œuvre de compilateur que d'historien, et on peut se demander ce qui l'a poussé à se lancer dans un domaine étranger sinon périphérique à son œuvre.

On peut distinguer dans les intentions de Lambert Daneau, trois niveaux d'intervention : un niveau théologique, un niveau de politique générale et un niveau de politique locale...

La démarche de Lambert Daneau est d'abord celle d'un théologien soucieux de tout ce qui est en rapport avec le message du Christ. Il faut la situer dans le cadre général de son œuvre, et en particulier dans le cadre de la conception de l'histoire telle qu'il l'exprime dans son ouvrage De l'Antechrist. Lambert Daneau y développe une théologie de l'histoire. Pour lui et pour la plupart des penseurs protestants, l'histoire a un sens qu'il convient de décrypter. Comme pour les catholiques, la présence de Dieu au monde s'exprime à travers la dimension historique. Daneau affirme un principe général qui éclaire singulièrement sa démarche :

« L'événement des choses doit servir de preuve et vraie exposition des prophéties » .

Chaque événement est donc un signe de Dieu qu'il faut interpréter. En ce qui concerne l'histoire de la Chrétienté, le sens est pour le calviniste très orthodoxe qu'est Daneau, évident : l'Eglise apostasie, chaque innovation de l'Eglise est une trahison supplémentaire par rapport à la « vraie foi » du christianisme primitif. Depuis le XIIe siècle, l'Eglise est devenue l'Antéchrist, et c'est le Diable qui est installé sur le trône pontifical. Mais son imposture est démasquée et bientôt son règne prendra fin : la présence de Dieu est restée à travers l'histoire, on la découvre derrière les résistances à l'Eglise, de Wicliff à Huss, Luther et Calvin.

L'épisode de l'inscription d'Orthez n'est pas une simple anecdote dans la biographie de Lambert Daneau, il s'insère parfaitement dans le cadre de la démarche qui est la sienne : il applique sa conception de l'histoire universelle à l'exemple particulier du Béarn. Ce qui l'intéresse n'est pas la Beneharnum païenne, foyer de civilisation latine, mais la Beneharnum chrétienne, foyer du christianisme béarnais primitif, et donc siège de l'évêché des Béarnais. Si Beneharnum est Orthez, alors Lescar a usurpé au cours du Moyen Age le siège épiscopal. Voilà une nouvelle preuve, à l'échelle du Béarn, de l'apostasie de l'Eglise : Lescar symbolise l'Antéchrist, Orthez l'Eglise « réformée » qui a retrouvé ses racines. L'Université d'Orthez, foyer religieux du Béarn réformé, est donc au centre de ses démarches : Daneau justifiait a posteriori le choix d'Orthez comme siège de l'université. C'est ici que nous devons faire intervenir l'inscription latine qui avait été apposée en 1564,

à quelques mètres de la tour de l'Horloge, sur la porte de l'université : elle vantait les mérites de la reine Jeanne d'Albret qui avait fait d'Orthez une « Nouvelle Athènes » en fondant le collège réformé. Les deux inscriptions, lisibles simultanément, se complétaient l'une à l'autre pour constituer un dyptique dont le message s'articulait ainsi :

— Orthez est l'ancienne Beneharnum, berceau du christianisme béarnais primitif, abandonnée par des évêques apostats d'une Eglise Antéchrist..

— Jeanne d'Albret, reine de Navarre, a renoué avec ses racines religieuses : la « Nova Athena » qu'elle a fondée est finalement sur l'emplacement de l'ancienne et véritable Rome, dont elle a chassé les ministres de l'Enfer (« orci famulos ») c'est-à-dire, compte tenu du contexte, les Dominicains dont le couvent avait été réquisitionné pour installer l'université.

Lambert Daneau fait donc en 1590 un geste justifiant la politique religieuse des souverains de Navarre qui l'ont pris sous leur protection. Il fait aussi un geste vis-à-vis des jurats d'Orthez qui étaient très prévenants avec lui et l'ensemble de l'institution universitaire. Or, l'initiative du théologien intervenait très à propos car Orthez et Lescar se disputaient le siège du collège réformé depuis sa fondation : il nous faut ici expliciter d'autres enjeux de l'inscription de la Tour de l'Horloge.

Quand Jeanne d'Albret réforma en 1563 le collège royal, elle songea tout naturellement à l'installer à Lescar : la réformation du clergé béarnais ne pouvait que partir depuis le siège épiscopal. C'est l'opposition à son projet du catholique Bernard de Sorberio, « premier jurat » de Lescar qui la poussa à ordonner le transfert de collège en décembre 1564. Son choix se porta sur Orthez essentiellement parce que l'ancienne capitale médiévale déchue était toujours la ville la plus peuplée et restait le principal centre de négoce, animé par une bourgeoisie réceptive à la réforme. Elle réquisitionna les bâtiments du couvent des Jacobins qui avaient abrité un établissement scolaire réputé au Moyen Age ainsi que la nécropole des vicomtes de Béarn.

Mais la vie de cette institution fut perturbée par de nouveaux transferts : les deux villes se disputèrent le collège à travers un procès fleuve dont leurs archives gardent de nombreux actes. Orthez, ravagée par le siège de Montgommery d'août 1569, connut une épidémie de peste : on transporta en 1570 le collège à Lescar. Les jurats d'Orthez firent pression sur la reine pour obtenir son retour. Malgré une décision favorable en 1571, il leur faudra attendre 1579 pour obtenir satisfaction. Les Lescarriens, qui avaient depuis longtemps désavoué Bernard de Sorberio, réussirent à convaincre Catherine de Navarre, régente pour son frère, que leur ville était plus centrale qu'Orthez. Elle promit le 22 mai 1588 aux Etats un transfert à Lescar. L'initiative de Lambert Daneau intervint à ce moment décisif : la ville d'Orthez et le corps professoral cherchaient à utiliser tous les moyens dilatoires pour ne pas obéir à l'ordre. Cela permit de gagner trois années : le 28 avril 1591, un arrêt ordonne au collège de quitter Orthez, le 20 juin les jurats sont avertis que la volonté de « Madame » est que le collège soit à Lescar le 1er juillet, les professeurs et les régents sont d'ailleurs déjà partis et les étudiants, livrés à eux-mêmes font des déprédations. De 1591 à 1609, l'université fit un dernier séjour à Lescar. A cette date, l'université revint définitivement à Orthez, jusqu'à sa fermeture vers 1620. Lambert Daneau cherchait à soutenir les prérogatives d'une ville qui avait été très accueillante pour lui et l'ensemble des professeurs. Il l'a fait en théologien plus qu'en historien, en ruinant le prestige que tirait Lescar d'être le centre religieux du Béarn : il faisait de la cité épiscopale le symbole du papisme abhorré, et d'une Eglise qui avait renié ses origines. Pourtant, l'argument ne fut goûté ni par Henri de Navarre, ni par sa sœur Catherine. Lambert Daneau déménagea à Lescar où il demeura jusqu'en 1593, date à laquelle il quitta l'Université béarnaise pour Castres.

En dehors de ce niveau religieux ou de politique religieuse, Lambert Daneau intervenait aussi sur un plan politique plus général pour défendre la souveraineté du Béarn et le contractualisme des fors menacé par les attaques contre le mythe berinois mis à mal par la découverte de Beneharnum. Nous avons pu remarquer comment à défaut de défendre l'hypothèse bernoise, Lambert Daneau reprenait le schéma du peuple fondateur, à la fois parce qu'il est imprégné de la culture classique, mais aussi parce qu'il est profondément biblique car il véhicule dans une certaine mesure la thématique du peuple élu fondant Israël. Mais au delà de cette complaisance pour un genre convenu, Lambert Daneau tenait surtout à l'origine contractuelle du pouvoir vicomtal en Béarn. Nous n'avons plus le texte intégral du récit de Lambert Daneau, mais il est fort probable qu'après avoir décrit ces Vandales très libres par rapport aux structures de l'Empire romain, il enchaînait ensuite en

disant qu'avec la chute de celui-ci les Béarnais retrouvèrent une totale liberté et décidèrent un jour de se doter d'un roi pour faire respecter leurs fors etc....

Cette prise de position en faveur de l'interprétation traditionnelle des institutions de la vicomté s'explique par l'engagement de Lambert Daneau en faveur des thèses monarchomaques, très présente chez les penseurs protestants du royaume qui multipliait depuis à ce moment qu'intervient le deuxième type de discours, celui des théoriciens protestants monarchomaques qui depuis le crime d'Etat que représentait la Saint-Barthélemy (1572) luttèrent contre les rois de France. Leurs pamphlets s'efforçaient de jeter les bases d'une monarchie tempérée, sévèrement bornée par des lois fondamentales intangibles où le pouvoir était confié au roi en vertu d'un contrat passé au moment du sacre qui pouvait rompu en cas de non-respect des engagements. Pour eux, c'était le peuple — terme non pas pris dans un sens démocratique, mais dans le sens d'un corps, c'est à dire les Etats Généraux qui le représentent — qui en définitive était la source de la souveraineté. Le cas du Béarn — principauté devenue protestante qui plus est — offrait d'évidentes opportunités pour développer ces principes.

Il semble bien l'on doit attribuer à Lambert Daneau la diffusion des idées monarchomaques en Béarn. Le fait est peu connu et mérite des éclaircissements : Lambert Daneau figure bien parmi les théoriciens monarchomaques. Son premier ouvrage politique fut un recueil de maximes, les *Politicorum aphorismorum* qu'il publia à Anvers en 1583 à la veille de partir pour le Béarn. Ces maximes étaient fortement orientées, elles visaient à combattre la tyrannie des rois de France et le machiavélisme dont ils faisaient preuve, dans la foulée de la *Franco-Gallia* de François Hotman (1573) et surtout de l'*Anti-Machiavel* d'Innocent Gentillet (1576). Pendant son séjour en Béarn, Daneau continua sa réflexion politique sur la monarchie idéale. Il rédigea à Orthez les *Politicae Christianae*, comme on le voit dans la lettre qu'il adressa à Francis Bacon (v. 1560-1626), qui n'était pas encore chancelier d'Angleterre mais simple membre du Parlement :

« *J'ay toujours mes Politiques chrestiennes que je destine à la sérénissime Reine d'Angleterre, mais je les poli* » (lettre du 10 mai 1585) et « *j'ay tousjours mes politiques que je réserve à vostre advis apres que je vous en aurai monstré quelque eschantillon* » (lettre du 12 juillet 1585).

L'ouvrage ne fut en réalité publié qu'après sa mort en 1596, mais il ne fait guère de doute que Daneau en diffusa les idées dans le cadre de son enseignement à l'Université d'Orthez.

Lambert Daneau soutient dans cet ouvrage des thèses originales dans la pensée monarchomaque puisqu'il se prononce à la fois pour la succession héréditaire et pour le serment dans le but d'avoir une monarchie limitée mais politiquement stable. Il développait longuement l'exemple de Sparte, estimant que le double serment annuel était le plus bel exemple de contrat passé entre le peuple et ses représentants d'une part, et le roi d'autre part :

les éphores (les « surveillants »), au nombre de cinq, magistrats élus annuellement par l'assemblée du peuple, dont les pouvoirs étaient très étendus (ils pouvaient juger un roi) mais juraient de défendre la monarchie ;

des deux rois n'étaient pas élus par le peuple comme le souhaitaient les monarchomaques les plus ardents, puisqu'ils se succédaient héréditairement chacun dans l'une des familles princières ; mais ils juraient de respecter la constitution ou loi fondamentale de Sparte, la Rhètra.

Les Politiques chrétiennes reste un témoignage étonnamment tardif de l'engagement monarchomaque des réformés. En 1585, la mort du duc d'Anjou faisait d'Henri de Navarre le premier prince de sang. La perspective de son arrivée sur le trône de France déchaînait les pamphlétaires de la Ligue qui reprurent alors les théories monarchomaques à leur compte pour refuser un roi calviniste, tandis que les pamphlétaires protestants les abandonnaient. François Hotman défendait désormais la monarchie héréditaire après l'avoir tant critiquée. Les Politiques chrétiennes prenaient donc acte de ce tournant, elles admettaient la transmission des droits royaux par le sang, mais s'efforçaient de garder le contrat élément essentiel d'une monarchie tempérée. Si Lambert Daneau a persisté dans cette direction et publié son ouvrage au moment où les théories des « Politiques » (préconisant au contraire un renforcement du pouvoir royal) triomphaient avec Henri IV, c'est qu'il était viscéralement attaché aux conceptions monarchomaques.

Mais la démarche originale de Daneau n'était pas simplement inspirée par l'exemple de Sparte, il avait sous les yeux celui de la souveraineté de Béarn qui l'illustrait parfaitement.

Le double serment de la cité lacédémonienne n'est pas sans rappeler celui qui est prêté lors de l'avènement d'un nouveau vicomte. :

celui-ci promettait de gouverner en respectant les fors et d'être un bon seigneur ;

en réponse, les deux syndics désignés par l'assemblée représentative des Etats de Béarn, prêtaient serment de fidélité au nom du peuple béarnais.

Il est évident qu'en présentant la « constitution » béarnaise comme étant apparentée à un modèle antique célèbre, celui de Sparte, Lambert Daneau lui donnait un prestige extraordinaire. Par ailleurs, c'était indirectement une preuve de l'ancienneté de la souveraineté du Béarn. Mais en appliquant une nouvelle grille de lecture monarchomane et en retrouvant un fondement « historique » à la souveraineté de Béarn et aux fors, Lambert Daneau redonnait une nouvelle vigueur aux institutions de la vicomté en faisant d'elle un modèle d'« Etat chrétien ».

Las ! Cet enthousiasme était sans compter l'abjuration d'Henri IV (25 juillet 1593) ! Il est évident que le choix du catholicisme par Henri et sa politique de restauration du pouvoir royal dans un sens absolutiste, même s'ils intervenaient dans le contexte du royaume de France, n'étaient pas sans incidence sur la vicomté de Béarn. Il faut sans doute y voir la cause principale du départ de Lambert Daneau vers Castres en octobre 1593 : c'était une rupture avec le prince sur lequel il avait tant misé.

Si le travail de Lambert Daneau allait à contre-courant des idées et des intérêts d'Henri IV, il ne pouvait qu'aller droit au cœur des Etats de Béarn qui se présentaient, leurs syndics en tête, comme les garants des coutumes et des fors béarnais. Aussi, le 8 juillet 1588, ils décidèrent de donner 100 livres de gratification à Daneau pour son ouvrage *Quaestionum in Evangelium D. N. Jesu Christi secundum Matthoeum*, tout en lui suggérant de faire quelques additions à son fameux épître et d'en faire imprimer une version en « langue vulgaire » :

« Suus la presentation deu libre que Monsr. Daneau, professeur de theologie, a feyt suus Sent Mattheu :

M. de Navailles : qui sie remertiat per los syndics et que per aber moyen de lo far imprimir lo sien balhades cent livres, et sie advertit ajustar en parlan deus priviledges deu pays la Cort Mayor, et aussi que en Bearn no y pot haber confiscation et pareillement que lo placis tradusir lodit libre en lengadge vulgari afi que ung chascun lo entende plus facileament et en fase son proficit ». Sur la présentation du livre que M. Daneau, professeur de théologie a fait sur Saint-Mathieu :

M. de Navailles : qu'il soit remercié par les syndics et que pour avoir les moyens de le faire imprimer lui soient données 100 livres, et qu'il soit averti de le modifier en parlant des privilèges du pays, de la Cour Majour, et aussi qu'en Béarn il ne peut y avoir confiscation et pareillement, qu'il lui plaise de traduire ledit livre en langage vulgaire afin que un chacun puisse le comprendre plus facilement et en fasse son profit.

Dans la discussion qui suivit, on ne s'étonnera pas de voir que les représentants d'Orthez furent les seuls à proposer davantage à Lambert Daneau, puisqu'ils demandaient :

« que las cent livres sien balhades à l'imprimur et lodit Sr Daneau renvoiat et satisfeyt à part. »

Que les cent livres soient données à l'imprimeur et ledit Daneau renvoyé et satisfait à part.

Cet empressement des Orthéziens s'explique par des enjeux de politique locale qui constituent bien un troisième niveau d'intervention pour Lambert Daneau. Dans la mesure où deux mois plus tôt Catherine de Bourbon avait annoncé aux Etats le principe d'un transfert de l'université à Lescar, les Orthéziens aidés par le prestigieux professeur espéraient qu'elle reviendrait sur sa décision. Il ne réussirent qu'à y surseoir quelques années, puisque l'université déménagea en 1591. Mais une rivalité peut en cacher une autre. La découverte et l'identification de Beneharnum n'était pas sans incidence pour la position d'Orthez au sein du second corps des Etats de Béarn. Ce dernier était composé des représentants de trois catégories de communautés :

1° : les « bourgs », qui étaient au nombre de quatre : Morlàas, qui avait la présidence du tiers-état, Orthez, Oloron et Sauveterre, dans l'ordre protocolaire.

2° : les trois vallées pyrénéennes : Ossau, Aspe et Barétous, qui donnaient leur avis collectivement.

3° : les communautés réparties en trois sous-catégories : les huit « villes » (« bieles ») parmi lesquelles Pau et Lescar, les quelques trente à trente-trois localités (« locs ») et un nombre variable de communautés rurales.

Les bourgs étaient généralement représentés par deux députés, tandis que les « villes » et les localités ne l'étaient habituellement que par un seul, sauf dans les grandes occasions comme la prestation du serment du vicomte. La présidence était assurée par le plus vieux des députés de Morlàas. Cette préséance se justifiait par le fait que Morlàas était considéré au moyen âge comme la première capitale du Béarn avant Orthez (puis Pau à partir de 1464), et que son for particulier donné par la suite à d'autres bourgs dont Orthez. Si Orthez était l'ancienne Beneharnum, alors cette hiérarchie pouvait être remise en question. Ce n'était pas la première fois que l'aurait assisté à une querelle de préséance aux Etats de Béarn, puisqu'en 1443 Gaston IV avait dû prendre un règlement pour fixer l'ordre honorifique entre les douze barons siégeant au Grands Corps. Les historiens ont souvent ironisé sur ce type de querelles qui émaillent fréquemment la vie sociale de la France d'Ancien Régime. C'est en méconnaître un trait essentiel : l'organisation de la société en corps, réglés par des cérémoniaux précis, des codes très ritualisés à forte charge symbolique. Derrière des questions qui peuvent nous paraître strictement honorifiques ou protocolaires (dans des sociétés qui place l'honneur en tête des valeurs, à vrai dire), il y a en réalité la notion de rang qui elle-même peut cacher des rapports de pouvoir entre les groupes ou individus.

L'attitude des jurats orthéziens est dans cette mesure un cas d'école. Les recherches de Lambert Daneau permettaient à leur ville, déjà la plus importante du Béarn sur le plan démographique et social, de revendiquer la présidence du Second Corps. Au delà de la position honorifique, cela permettait de diriger et d'orienter les débats, et ainsi mieux défendre ses intérêts. En effet, Morlàas « proposait », et les autres députés devaient « opiner », chacun exprimant non pas un avis individuel mais celui de sa communauté. La localisation de Beneharnum pouvait donc avoir des répercussions sur le plan politique en remettant en question les hiérarchies et les influences aux Etats de Béarn. On comprend que la générosité des députés orthéziens n'était pas seulement guidée par l'amour propre municipal, elle allait dans le sens des intérêts les plus directs de leur ville.

Une cinquantaine d'années plus tard, Pierre de Marca lui-même faisait allusion aux conséquences possibles de la découverte de Beneharnum aux Etats de Béarn, tout en ménageant les prérogatives de Morlàas :

« Morlas [...] est tenue pour la plus ancienne de Béarn, et se maintient encore aujourd'hui pour cette considération en la présidence du Tiers-estat aux Assemblées des trois ordres du País, et jouit du privilège de battre la monnoye des Princes de Béarn, qui seule estoit en cours dans toute la Gascogne il y a plus de sept cents ans, comme l'on verra en son lieu. J'avoue que ces prérogatives, quoiqu'elles ayent leur rapport aux choses séculières seulement, pourroient faire une forte impression, si l'on ne pouvoit leur donner quelque autre origine que celle de considérer Morlas comme le siege de l'ancienne Cité. Mais on peut concilier ces choses en rapportant ici sommairement ce qui sera plus estendu et justifié en un autre endroit, c'est que la Cité de Béarn ayant esté ruinées par les Normans environ l'an 845, les seigneurs de Béarn transportèrent toutes les dignités séculières de l'ancienne Cité en la ville de Morlas, qui en estoit distante d'une lieue et demie, afin que, comme ils avoient établi leur siège au Palais et Cour seigneuriale de la Fourquie les Morlas, la ville receut quelque nouvelle dignité à l'occasion du séjour de son Prince »

Il n'y eut finalement aucune modification dans la hiérarchie des localités aux Etats de Béarn, mais cet extrait montre que le travail des historiens, dans une société éprise des valeurs d'ancienneté, pouvait avoir des conséquences incalculables...

Lambert Daneau continua à approfondir son travail sur l'histoire et les institutions de sa principauté d'adoption. Le 29 février 1592, il proposa aux Etats de Béarn de réaliser un autre ouvrage, les « Illustrations deu país ». Malgré la réponse favorable de l'assemblée, ce livre qui devait développer l'épître du Quaestionum ne vit pas le jour.

On peut se demander qu'elle a été la portée intellectuelle des recherches de Lambert Daneau. Il est clair que sur le plan de la défense des prérogatives politiques et religieuses de la ville d'Orthez, le résultat n'a pas été très probant dans l'immédiat : comme nous l'avons vu, l'université fut transférée à Lescar en 1591 et la hiérarchie politique des bourgs béarnais ne fut pas modifiée. Par contre les théories monarchomaques que Lambert Daneau introduisit en dans la vicomté eurent une influence très perceptible chez les auteurs

béarnais postérieurs. Ainsi, comme l'a remarqué Mark Greengrass, l'Histoire de Béarn de Nicolas de Bordenave (v. 1530-1601) historiographe du roi de Navarre (achevée vers 1591, mais qui ne fut pas à l'époque publiée) était entièrement sous-tendue par les idées monarchomaques. Nicolas de Bordenave re soutint l'identification de Beneharnum avec Orthez et réfuta vigoureusement la légende Berne-Béarn. Bordenave fut pratiquement copié sur ce point par Pierre Olhagaray (v. 1570- ?) dans l'Histoire de Foix, Béarn et Navarre. Ce pasteur, ancien élève de l'Université d'Orthez, devenu en 1605 historiographe du roi, reprit le problème des origines et de la nature de la souveraineté dans son ouvrage Histoire de Foix, Béarn et Navarre parue en 1609 à la veille de la crise politico-religieuse. Olhagaray écrivit son ouvrage dans le but de promouvoir une interprétation monarchomaque des Fors de Béarn. Il repoussait lui aussi la légende bernoise et passait sous silence le « bricolage » historique de Lambert Daneau, mais il reprenait au pied de la lettre la légende du nourrisson en la complétant d'un luxe de précisions évidemment très douteuses sur le plan historique. Le commentaire d'Olhagaray était éloquent. Il éludait le problème de l'origine de la souveraineté exercée collectivement par les Béarnais après l'époque romaine, constatant simplement que :

« L'Estat de Bearn estant fort confus, ne se pouvant trouver s'il estoit ou Democratic, ou Aristocratic, ou une seigneurie ou Republique, ils recherchèrent un seigneur ».

Glosant sur le premier seigneur « Centulle », il fustigeait à travers lui le mauvais roi, le tyran :

« La succession de Bigorre luy tomba quelque temps apres en mains ; ce qui lui grossit par trop les poulmons et le rendit et le fist resolu aux yeux de toute la noblesse, d'establir dans le Béarn la Tyrannie [...]. Les Estats s'assemblèrent à Pau, sur la trame de ses malheureux desseins, où il comparut suivi de quelques partisans et conseillers, contre lesquels aussitost tout le monde murmura »

Il n'hésitait pas à comparer le destin de « Centulle » avec celui de Jules César, blâmant leurs attitudes et justifiant dans les deux cas le tyrannicide, acte que les monarchomaques estimait licite devant Dieu et devant les hommes :

« Que le Bigourdan eust aussi esté bien conseillé, si ses conseillers qu'il avoit avec luy l'eussent adverti de rechercher les moyens de régner en paix, non de se caver la fosse ou le cimetière de sa ruine en abusant de sa charge ».

Le chevalier d'Auvergne quant à lui avait fait tuer comme « violateur des privilèges et lois fondamentales ». A l'occasion du choix du nourrisson, il précisait que le principe successoral fut à cette occasion adopté par les Etats de Béarn, qui apparaissent constamment sous sa plume comme les dépositaires de la souveraineté. Pierre Olhagaray était — même pour son temps — un très médiocre historien, qui n'hésitait pas à inventer de toute pièce sans utiliser les sources comme l'enseignait la critique humaniste, évitant simplement d'avoir recours à ce qui avait été réfuté par ses prédécesseurs. Concernant la souveraineté de Béarn, il essayait de traduire la légende du For dans des termes actuels, s'efforçant d'écrire une parabole politique dans le goût des Miroirs des Princes, ces ouvrages où l'on faisait le portrait du bon roi et a contrario celui des tyrans.

Orthez fut également admise hors du Béarn et de son contexte politique par une Histoire de Navarre manuscrite datant de 1596, œuvre de jeunesse des frères jumeaux érudits Scévole (1571-1650) et Louis (1571-1656) de Sainte-Marthe. Mais avec le retour des polémiques religieuses à partir de 1610, l'identification de Beneharnum avec Orthez devint la « thèse protestante » par excellence : elle avait été formulée par un calviniste, Joseph Scaliger, défendue en Béarn par trois réformateurs, associée au rayonnement de l'Académie fondée par Jeanne d'Albret, et affichée dans une ville tenue pour être le centre de la Réforme béarnaise...

Cela nous amène à faire un bilan mitigé de l'historiographie humaniste de la Renaissance. Les humanistes critiques ont affirmé les fondements d'une utilisation « positive » des textes, pour les établir et les commenter de façon rationnelle ; ils ont formulé sans ambiguïté le statut du document, médiateur obligatoire de toute connaissance historique. Pourtant, leur démarche est ambiguë, car elle suppose dans un second temps une interprétation de l'événement historique (rationnellement établi) dans le cadre d'une conception de l'histoire préexistante. Dans le cas qui nous intéresse les deux phases ont été assumées par des personnes différentes, mais cela aurait très bien pu se retrouver sous la plume d'une seule et même personne. Dès lors, la connaissance historique avait pour objet de nourrir les débats et les controverses politico-religieuses : elle était forcément biaisée et

finalement on a assisté à un affrontement entre les historiens protestants et les historiens catholiques

Les débats autour de la cité de Beneharnum ont été essentiels dans l'introduction en Béarn des méthodes et problématiques de l'érudition humaniste, permettant au milieu cultivé béarnais de dépasser le genre de la chronique qui était jusqu'alors en vigueur. Mais, ce sont les controverses politiques et religieuses de la première moitié du XVIIe siècle et l'émulation intellectuelle qu'elles ont provoquée qui ont permis une approche plus rigoureuse de la question.

Chapitre IV

Pierre de Marca lance la controverse :

Beneharnum est à Lescar

(1618-1635)

Après la mort d'Henri IV, les questions soulevées par le statut de la principauté de Béarn et le rétablissement de la religion catholique se trouvaient posées avec une acuité particulière. Les opinions catholique et réformée s'affrontèrent dans des libelles où l'histoire était utilisée pour conforter les différentes positions.

En 1615, un libelle fut publié anonymement : Advis pour la réunion de la terre de Béarn à la couronne de France n a prétendu que c'était Pierre Dupuy (1582-1651), un érudit au service du roi était célèbre pour sa bibliothèque où se rencontraient la plupart des savants de son temps. Mais à l'époque, il fut attribué au jeune Pierre de Marca (1594-1662) qui intervenait pour la première fois dans le débat politique dans un sens très hostile à la souveraineté du Béarn. Son livre tentait de réunir les preuves de l'appartenance de la vicomté au royaume et reprenait la thèse de Scaliger identifiant Beneharnum avec Orthez en faisant d'ailleurs un curieux contresens.

Pourtant trois ans plus tard, le même Pierre de Marca publiait anonymement autre opuscule qui connut en 1618 un grand retentissement, le Discours d'un béarnois très fidele subiect du Roy sur l'Edict du restablissement de l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique, Romaine, par tout le Béarn, et de la main levée des biens ecclésiastiques. Ce libelle, très érudit en matière d'histoire ecclésiastique, fut plus tard revendiqué avec fierté par Pierre de Marca dont Marca contrairement à l'Advis de 1615. Il y remettait en question la localisation de Beneharnum à Orthez et proposait pour la première fois Lescar. En 1640, il soulignait l'importance de cette découverte :

« j'ai découvert le premier que la Cité de Béarn estoit celle de Lescar, et ai publié cette opinion l'an 1618 en un petit discours sur ledit de main-levée des biens ecclésiastiques. »

En réalité, Marca ne disait pas grand chose dans son livre :

« les catholiques de Béarn, lesquels ont possédé ce titre depuis que les Gaules ont été assubjecties à la domination de L-C ; et qu'il sert ainsi Galactorius evesque de Béarn, qui est à present la cité de Lescar, et Gratus evesque de la cité d'Oloron ont signé en cette qualité les ordonnances du synode d'Agde du temps d'Alaric roi de Wesigoths l'an 506 »

Mais cette affirmation n'est pas aussi anodine qu'elle ne paraît au premier abord. Dans ce passage Marca veut démontrer le bien fondé des revendications du clergé catholique, désireux de récupérer son patrimoine. Il réfute les prétentions des ministres protestants (demandant la moitié des biens ecclésiastiques) au nom de la continuité de l'institution que représente l'Eglise Catholique, bénéficiaire des legs testamentaires. Dans son raisonnement, il est nécessaire qu'il n'y ait pas de discontinuité pour le siège de l'évêché de Béarn, de manière à ne laisser aucun argument aux protestants : Lescar est donc Beneharnum. Mais, du point de vue historique cela restait à démontrer par une réfutation argumentée de Scaliger et de Daneau ; le discours de 1618 annonçait donc une œuvre future...

Si Marca revendiquait la primauté de sa découverte, c'est aussi parce qu'elle avait failli lui échapper. En effet, un autre érudit, poussé par les mêmes polémiques commença des recherches sur le même sujet. Jean Besly (1572-1644), avocat du roi à Fontenay le Comte, était un chercheur réputé qui correspondait avec les plus célèbres érudits de son temps : les frères Dupuy, Peiresc, le P. Sirmond, Labbé, Godefroy... Il faisait des recherches sur le comté de Poitou et le duché de Guyenne. Besly voulait attaquer lui aussi les prétentions béarnaises à la souveraineté :

« la première partie [du traité] fera veoir que le Béarn a toujours esté l'un des membres de la vraie et droite Guyenne, de la Guyenne de la Gaule... en la seconde il sera monstré que les mesmes Béarn et Guyenne ont continuellement despendu de la France ».

A la fin de l'année 1620, il avait considérablement avancé ses recherches, ignorant tout de l'entreprise de Pierre de Marca. Le 1er novembre, il adressait au R.P. Jacques Sirmond une « lettre questionnaire » pour lui faire part de ce projet et des difficultés qu'il

rencontrait. Celui-ci étant alors en Bretagne, il contacta Pierre Dupuy qui lui donna des renseignements, mais aussi une mauvaise nouvelle, la pire qui puisse arriver à un historien ; quelqu'un d'autre faisait les mêmes recherches que lui :

« Monsieur, je ne scay si je dois me resjouir, ou m'attrister de m'estre dernièrement ouvert à vous de mon petit dessein littéraire de Béarn [...] parce que vous m'avez averti qu'un personnage d'honneur et de qualité s'estoit proposé le mesme ouvrage ».

Jugeant que Pierre de Marca était mieux à même de réussir dans cette entreprise, Jean Besly préféra renoncer. Pourtant, il avait déjà réuni et mis en forme des réflexions très pertinentes sur l'identification de Beneharnum avec Lescar : on peut s'en rendre compte à travers sa lettre à J. Sirmond et son travail inachevé intitulé « Béarn, ou Traité du Béarn et des seigneurs qui en ont tenu le titre ». Pour lui, l'identification avec Orthez n'était pas crédible :

« Mais ou colloquerons nous la ville et le siege capital de civitas Beneharnensium ? Dirons nous que c'est Beneharnum et que Beneharnum est Hortez ? Telle est l'opinion de Joseph de la Scala [Scaliger], et de ceux de sa bande, comme vous savez trop mieulx. Toutesfois comme facilement je leur accorde le premier, aussy ne puis-je souscrire a leur advis quant à Hortes, veu que comme fondement ils n'ont que les adresses qu'Antonin ou tiena baille de Saragosse d'Aragon, à Beneharnum de Guyenne, et Dacqs par Beneharnum et Tolose [...] ces deux routes sont corrompues et confuses [...]. Que si l'on vouloit dire apres la Scala que le siège de la cité selon les départements des romains estoit a Hortes, mais qu'en la police ecclésiastique il a esté mis à Lescar : ou bien que le siege de l'evesché a esté transféré de Hortes à Lescar. Je demanderais des preuves de cela et non de simples parolles [...]. Et si Hortes estoit la ville capitale des Beneharnenses et le Beneharnum des itinéraires, d'où vient que mesme apresent il ne deppendpas de cette cité là, ainsi est de la diocese dacqs ? Bref, Monsieur, sy je ne voulois defaire à vostre determinaison, que j'atend volontiers, j'oseroit conclurre de tant de considérations que Beneharnum est Lescar ».

Les objections de Besly sont à vrai dire de taille, et très courtoisement il les communiquera à Pierre de Marca :

« Cependant, puis qu'il n'est question en tout cecy, que de descouvrir la vérité offusquée et enveloppée dans les nuages des tems, le publicq estant sans interest qui en aura esté l'inventeur, je suys prest de cedder librement et d'un franc courage tous mes preparatifs et materiaux à celui qui s'y est engagé, et que je juge plus propre pour en venir a bout ».

Pierre de Marca ne fut pas le seul bénéficiaire des recherches de Besly. L'historiographe du roi Auguste Galland (1570-1637) possédait, sans doute grâce par l'intermédiaire de Dupuy qui en avait été le destinataire, des copies de divers documents et mémoires émanant de Besly. Il s'en est copieusement servi sans les citer pour rédiger deux mémoires sur le Béarn. Auguste Galland faisait lui aussi des recherches sur l'origine du Béarn pour réfuter sa souveraineté : selon lui elle était une usurpation survenue au XVe siècle. On peut remarquer que dans un texte daté de 1609, il s'en tenait à l'opinion de Scaliger. Mais dans la version définitive de ce mémoire, intitulée De l'antiquité et situation du pays de Béarn. Du nom de Béarn, Beneharnum, Galland reprend l'argumentation de Besly et opte aussi pour Lescar. Ces écrits ne furent jamais publiés. Galland rencontra en 1632 Pierre de Marca, impressionné par son érudition, il s'effaça devant lui...

C'est en juin 1621, dans un contexte politique troublé par la récente union du Béarn à la France et le rétablissement de la religion catholique, que Pierre de Marca rédigea son Mémoire de la Souveraineté de Béarn. Ce fut pour lui l'occasion d'étayer son hypothèse et surtout de conforter sa découverte :

« Je diray hardiment que Lescar sans doute est le vray Beneharnum des anciens, et non pas la ville d'Ortez assise pres la riviere du Gave ».

Il ajouta un nouvel argument en faveur de Lescar :

« la preuve de ceste proposition doit estre prise de ce que nous lisons au synode d'Agde tenu l'an 506 parmi les subscriptions des autres evesques que Galactorius y a signé en qualité d'evesque de Béarn, et Gratus en qualité d'evesque d'Oloron, or ce mesme Galactorius est tenu pour martyr en l'Eglise de Lescar, et son office se fait depuis longtemps sous le titre d'evesque de Lescar ; comme cet argument prouve que la cité de

Lescar est l'ancienne ville de Béarn, on peut conclure de la mesme observation que Bearn n'est pas la ville d'Ortez ; car puis que nous aprenons par le seing de Galactorius que la cité de Bearn est episcopalle, ce nom ne peut appartenir a la ville d'Ortez laquelle est et a toujours esté dans le diocèse de l'evesché d'Acqs ».

Grâce aux correspondances de Marca, de Besly, de Dupuy et de Galland la découverte se diffusa progressivement dans les milieux érudits : Jacques Sirmond (1559-1651) adopta en 1629 l'identification de Beneharnum avec Lescar, ainsi que Scipion Dupleix (1569-1661), historiographe de France, qui rencontra sans doute Marca lors de son séjour au château de Pau de 1610 à 1618, et qui reprit cette opinion dans son Histoire de France. Seul le père Philibert Monet c.j. (1566-1643) continuait à préférer l'opinion ancienne.

Chapitre V

Jésuite, historien et orthésien : François de Lavie contradicteur de Pierre de Marca (1635-1640)

C'est au moment où se répandait peu à peu l'identification de Beneharnum avec Lescri qu'intervint un jésuite, le père François de Lavie (1580-1650) : avec lui s'ouvrent les pages les plus passionnantes de notre étude, car il va engager avec Pierre de Marca une polémique, courtoise dans la forme, mais sans concession. Bien que né à Bordeaux, François de Lavie revendiquait les racines orthésiennes de sa famille. Les Lavie étaient avec la famille Marca parmi les chefs de file du « parti catholique » béarnais et ils furent particulièrement actifs après 1620, dans le cadre de la Contre-Réforme. Bernard de Lavie (frère de notre jésuite) premier président au Parlement de Navarre, considéré par certains historiens comme un adversaire acharné des réformés, fut inhumé dans le sanctuaire de Bétharram. Quant à François, il écrivit un Discours de la possession du diable des huguenots, aujourd'hui disparu, dont le titre à lui seul suffit à nous éclairer sur ses sentiments vis-à-vis des protestants... Il ne faut donc pas supposer une quelconque opposition politique ou sociale avec Pierre de Marca. Ce n'est qu'en 1635 que François de Lavie décide d'entrer dans le débat. En effet, cette année-là il est en Béarn, prédicateur de l'année à Saint-Martin de Pau. A cette occasion il réunit la documentation qui lui était nécessaire pour écrire son Discours historique de l'antiquité de la ville d'Hortès, de ses noms et de ses prérogatives. Il donne lui-même le sens de sa démarche :

« Ce peu de paroles contiennent absolument tout ce qui se peut dire de plus avantageux en faveur de la ville d'Hortès, laquelle quoyque desche de son ancienne splendeurs raison de l'absence des derniers princes de Béarn, Roys de Navarre, qui ont transféré leur cour à Pau, ne laisse pourtant d'avoir l'honneur d'estre la plus ancienne et la plus noble ville de Béarn ; et d'autant que ses prééminences luy sont aujourd'hui disputées par quelques auteurs modernes, il est du devoir d'un bon patriote de les luy maintenir par toutes sortes de preuves solides et véritables, qui est justement ce que j'ay entreprises de faire par cest escrit pour la desfence du lieu de mon origine ».

En fait, Lavie met en parallèle (de manière finalement opportune) la nouvelle identification de Beneharnum et la situation politique inconfortable dans laquelle se trouve Orthez depuis 1620. Centre protestant qui a résisté à l'union du Béarn à la France, la ville est devenue suspecte aux yeux du pouvoir d'être un foyer de résistance à la politique royale, et c'est Pau qui bénéficie de cette situation. Par la faute des calvinistes, la ville disgraciée risque le déclin : pour le jésuite, l'attaque de son identification avec Beneharnum en est à la fois le symptôme et la future justification. Lavie poursuit donc un but politique, et il adresse le discours aux jurats d'Orthez pour les aider à défendre « quantité de beaux privilèges » possédés par la ville en vertu de sa prééminence.

Sur le fonds, François de Lavie a une position pour le moins inconfortable : il doit combattre sur deux fronts à la fois. Il doit non seulement réfuter l'auteur du Discours de 1618, Pierre de Marca, dont il ne connaît pas encore l'identité, responsable de la « nouveauté », mais aussi combattre Lambert Daneau, trop marqué religieusement, et responsable du discrédit de l'hypothèse orthésienne. Son but est finalement d'évacuer la polémique religieuse endémique qui avait été introduite par le théologien de l'Académie de Béarn. Il y parvient, en bon jésuite, au prix d'un distingo subtil entre la capitale antique et le siège de l'évêché primitif du Béarn. Voici les points de son argumentation :

— Orthez est bien Beneharnum car l'itinéraire d'Antonin donne une distance concordante à partir de Dax.

— Mais Beneharnum n'était pas le siège de « l'évêché des Béarnais » qui a toujours été Lescri. Cette dissociation s'observe ailleurs (il analyse longuement le cas du Gévaudan). Lambert Daneau avait donc tort de montrer par là, en théologien protestant, la preuve symbolique d'une décadence de l'Eglise béarnaise (Ce point délicat n'est pas explicite car il révélerait le vrai engagement de l'auteur...). D'ailleurs, il propose de remplacer l'inscription de la Tour de l'Horloge par une nouvelle qu'il propose à la fin de son mémoire.

Les limites de l'évêché comme de la vicomté ont trop fluctué pour que l'on puisse dire, comme Marca, qu'Orthez ne faisait pas partie du territoire des « Venarni ». Il accorde une prime d'antériorité à sa thèse : la nouveauté de Marca doit trouver une argumentation sans faille pour se substituer à l'opinion établie. Les deux protagonistes échangèrent leurs arguments selon les usages pratiqués par les érudits du temps :

« il me communiqua [les preuves] écrites de sa main à la marge du cayer que le sieur de Minvielle juge d'Hortès en avoit dressé et que je luy avois envoié et supplié de m'en instruire, ce qu'il fist de la grâce en très peu de temps et me renvoya le cayer plumetté de ses responses ».

C'est dans l'Histoire de Béarn (1640) que Pierre de Marca répondit à François de Lavie, sans le nommer, mais en le qualifiant de « jésuite très docte personnage ». Le chapitre qui traite de la question de Beneharnum est l'un des plus célèbres de l'Histoire de Béarn. On a dit à juste titre qu'il s'agit d'un morceau de bravoure. Marca réfute point par point les arguments de Scaliger et de Lavie, et surtout il fait un système cohérent de tous les arguments qui avaient été avancés en faveur de Lescar : pendant longtemps ce texte sera considéré comme définitif :

On peut résumer ainsi son argumentation qui s'appuie principalement sur un texte du cartulaire de Lescar malheureusement disparu en 1787 :

— La cité de Beneharnum était le siège d'un évêché : son évêque, Galactoire, est présent au concile d'Agde en 506.

— Orthez ne fut jamais siège d'un évêché. Cette ville a toujours fait partie de celui de Dax, et non de celui, béarnais, de Lescar. Les vicomtes de Béarn ont conquis Orthez sur la vicomté de Dax par des guerres au cours du XII^e siècle. Orthez ne peut donc pas être la capitale des Beneharnenses.

— Galactoire, évêque de Beneharnum, a son lieu de sépulture à Lescar où il a toujours été vénéré : Lescar est donc Beneharnum.

— Beneharnum fut détruite vers 848 par les Normands : Morlaàs devint alors la résidence des seigneurs de Béarn (cartulaire de Lescar).

— Le duc de Gascogne Guillaume Sanche installa en 980 un monastère sur les ruines de la Cité alors situées dans une épaisse forêt : l'évêché fut par la suite restauré (cartulaire de Lescar).

— Le siège épiscopal reçut le nom de « Lascurreis », du nom des ruisseaux « las Escourres ». Cette substitution eut lieu soit à cause d'une opposition de la nouvelle capitale politique Morlaàs, ne pouvant admettre que l'évêché s'appelât « Béarn », soit à cause de l'oubli consécutif à 150 années d'occupation du site...

Mais François de Lavie ne s'avoua pas vaincu. Il persista dans son opinion et écrivit un mémoire pour réfuter Marca, resté manuscrit, qui est intitulé : Examen apologétique et catégorique des responses que l'historien de Béarn au discours fait en faveur de la ville d'Hortès, sur le sujet de l'ancienne ville de Beneharnum, par un père de la Compagnie de Jésus, scavoir le père François de Lavie. C'est un texte qui allie une très grande qualité littéraire à une solide érudition.

« Dès que la très belle et très riche Histoire de Béarn, (digne véritablement de l'éminente condition de son grand auteur) eust été portée en ceste autre extrémité de la France, un peu tard à la vérité à cause des difficultés et des dangers des chemins en ces pays, et en ces temps de grande et de petite guerre, je fus curieux d'en satisfaire le désir passionné que j'avois il y a long temps de la voir. Et de vray je l'ay leue presque tout d'abord avec un contentement indicible pour les belles et vraies choses qu'elle contient au très grand honneur et à la gloire immortelle de toute la Province qui luy en sera à jamais redevable avecque toute la postérité. Mais pourtant il faut que je confesse qu'il n'a pas traicté si honorablement la ville d'Hortès qu'il en avoit les occasions en ceste première partie pour ne dire qu'il les a négligées ou méprisées [...]. J'examineray tellement ses responses qu'elles ne diminueront en rien la haute estime que j'ay toujours faicte de son grand mérite et de sa rare capacité, mais plustost luy serviront d'occasion de la faire paroistre evc plus d'esclat selon l'enseignement du sage : Da sapienti occasionem et addetur ei sapientia... »

On peut finalement résumer le fond du débat en disant que Lavie soutient que le Béarn fait partie des exceptions à la règle générale (qui veut le siège épiscopal, implanté dans la cité, pérennise son emplacement), tandis que pour Marca, il n'y a aucune raison pour que le

Béarn y déroge. Lavie réussit à formuler des objections sérieuses qui, sans pour autant conforter la thèse orthézienne, montraient les failles de l'Histoire de Béarn. Les explications de Marca sont insuffisantes sur bien des points. On voit mal pourquoi Beneharnum a perdu son nom après sa destruction par les Normands vers 848. Marca cite sans présentation critique un extrait tardif du cartulaire de Lescar qui donne un récit légendaire de la reconstruction de l'évêché. Il n'est pas vraisemblable que, même après 150 années, l'emplacement et le nom de la cité aient été oubliés. Il faudrait supposer une désertification totale du Béarn pendant ce temps-là, et que quantité de toponymes aient subis une substitution identique... L'autre argument invoquant la « jalousie de Morlaàs » est bien mince, il est avancé sans preuve et il est de plus en totale contradiction avec le premier... Quant à l'étymologie de Lescar proposée par Marca, Lavie la considère à juste titre comme très douteuse.

Le système élaboré par Marca a donc ses limites : il n'apporte aucune preuve décisive en faveur de Lescar. Mais cette thèse est plus probable que celle de Lavie. C'est sur cette démarche (et sur une fréquentation directe des textes) que l'on peut établir la supériorité de Marca comme historien. Les deux auteurs ont des conceptions radicalement opposées sur la nature et la connaissance historique, et donc sur le rôle de l'historien. Tout d'abord, il est clair que pour de Lavie, la connaissance historique est vraie ou fausse, sans aucune nuance, sans degré de probabilité : on chercherait en vain des expressions atténuant cette vision très manichéenne. La vérité historique existe pour lui en dehors de l'historien, elle a une dimension ontologique : l'historien doit donc la chercher, et démasquer les impostures. Marca a une vision plus empirique. Selon lui, la connaissance historique est produite par l'historien : elle n'est pas une vérité intangible et parfaite, son degré de probabilité est déterminé par une approche critique des documents. Lavie pense que cette vérité a en elle-même une puissance qui guide l'historien :

« Tant la vérité est forte qui tire de la bouche et de la plume de ceux qui l'attaquent des confirmations et des approbations contre toute leur intention ! » (section VITI).

Cette vérité est absolue au sens premier du terme, elle transcende le chercheur, elle est d'ordre divin. Il l'exprime dans un véritable credo

« nous ne cherchons que la vérité, qui est la victorieuse dompteresse de tout ce qui n'est pas elle, d'elle, par elle et pour elle » (section XVII).

Pour l'atteindre, il faut compter sur la « force de la raison » (section VII), elle seule peut établir des connaissances « probables » (il utilise ce terme dans son sens premier), en apportant des « preuves » ou des « exemples » (section XVII). On comprendra, dès lors, que la connaissance établie ne peut être réfutée à la légère. Cette conception entraîne automatiquement un conservatisme intellectuel, une méfiance pour les « nouveautés ». La vérité doit être établie « clairement » (section II) : une fois prononcée elle doit apparaître comme évidente, comme une révélation.

On l'aura compris, la démarche de François de Lavie est celle d'un théologien, et on peut même préciser, catholique. Bien que le miraculeux soit banni de ses discours, et bien qu'il soit rationaliste, il pense que la vérité historique n'est qu'une catégorie de la Vérité, valeur établie par Dieu. C'est pourquoi il pratique l'histoire en utilisant un genre (l'apologétique), une rhétorique et des finalités théologiques. C'est avec la même vigueur qu'il défend la « vraie foi » et la vérité historique, face aux assauts de ceux qui veulent l'ébranler en jetant « de la poussière aux yeux des ignorants et des demy savants » (section XVII)... Pierre de Marca avait été imprégné des mêmes valeurs que François de Lavie, puisque lui aussi avait fait des études chez les jésuites, avait été tonsuré, et il fera (postérieurement à 1640) une carrière ecclésiastique. Son approche de l'histoire est totalement désacralisée : Marca est avant tout un juriste qui cherche dans les faits historiques des preuves et des justifications pour les causes qu'il défend.

Mais, rassurons-nous, les deux hommes ne se fâchèrent point à cause de cette polémique érudite : en 1646, Pierre de Marca écrit une lettre très amicale à François de Lavie, dans laquelle il lui donne des nouvelles de ses travaux et aborde à nouveau incidemment cette fameuse question de Beneharnum :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, dont je vous suis extrêmement redevable : je reconnais en vous la même bonté que vous aviez pour moi lorsque nous étions en Béarn. [...] M. d'Oyhénard m'a communiqué sa pensée sur le Bearnum qu'il croit devoir estre placé en un certain endroit, à deux heures de Lescar où il y a des traces d'une ancienne fortification »

On restait donc entre gens de bonne compagnie...

Finally the period of 1615 to 1640, marked by controversies, was very fertile for the history of Béarn. One witnessed a remise en question of certain received ideas, as well as the magisterialism of humanist scholars becoming too sclerotic. However, *L'histoire de Béarn*, an exceptional book for its time, will in its turn exert a lasting influence on regional historiography, both by its content and by its method.

The intensive researches of the first half of the XVII^e century on the origins of Béarn, have little by little evacuated the religious question in favour of a problematic essentially political. Thus the question of Beneharnum has in a certain sense become « laicised ».

Chapitre VI

La longue marche lescarienne : Lescar s'impose progressivement sur Orthez

(1640-1846)

Contrairement à ce que l'on a parfois écrit, l'Histoire de Béarn ne mit pas un terme aux discussions sur Beneharnum. Pierre de Marca avait pourtant un avantage décisif sur François de Lavie : les textes de celui-ci ne furent jamais édités et sombrèrent dans l'oubli, alors que lui bénéficia d'un immense prestige, tant dans la vicomté qu'auprès de la communauté savante de son temps. C'est paradoxalement au travers de sa discussion très dense et très précise de la thèse de Lavie que celle-ci fut connue. De fait, à partir de 1640, les historiens eurent à choisir entre les deux identifications : nous verrons que la thèse de Marca eut du mal à s'imposer. Il est intéressant de tenter d'analyser les « résistances » de la thèse orthézienne, XVIII^e, et XIX^e siècles.

Au XVII^e siècle, les auteurs locaux furent partagés. Jean de Bordenave (1588-1652), chanoine de Lescar, ne pouvait que défendre la thèse de son cousin Pierre de Marca.

L'autre grande figure de l'érudition historique du XVII^e siècle, Arnaut d'Oihenart (1592-1667), ne se rallia pas à la thèse de Marca. Dans la première édition de la *Notitia Utriusque Vasconiae...* publiée en 1638, il avait déjà exprimé sa préférence pour Orthez : « *le sentiment de ceux qui se prononcent en faveur de Lescar me paraît beaucoup plus probable [que l'hypothèse orthézienne], si l'autorité de l'itinéraire d'Antonin ne s'y opposait* ». La démonstration de l'Histoire de Béarn le déstabilisa quelque peu, puisqu'en 1646 on a vu qu'il présenta à Marca une nouvelle localisation « à deux heures de Lescar où il y a des traces d'une ancienne fortification ». Selon Louis Batcave, il pourrait s'agir de Labastide-Montréjau. Pourtant, pour la seconde édition corrigée de la *Notitia* de 1656, Oihenart garda telle quelle sa première opinion. David de Labourd (1599-1674), dans la préface de ses *Commentaires des Fors de Béarn*, reproduisit presque textuellement la discussion de la *Notitia* : lui aussi pensait qu'Orthez était Beneharnum.

La même circonspection accueillit les recherches de Marca à l'extérieur du Béarn. L'érudition nationale n'adopta que progressivement son opinion. Si le père Philippe Briet c.j. (1601-1668) accepta l'opinion de Marca sans la commenter, Adrien de Valois (1607-1692) préféra celle de Scaliger.

La publication en 1656 de la *Gallia Christiana* des frères Scève (1571-1650) et Louis (1571-1656) de Sainte-Marthe fut décisive pour la thèse lescarienne. Réputé pour son sérieux et son exhaustivité, ce travail de synthèse fut plusieurs fois réédité : il devint pour longtemps l'ouvrage de référence en matière d'histoire ecclésiastique. En se rangeant du côté de Marca, la *Gallia Christiana* légitimait l'identification avec Lescar : c'était désormais l'avis « autorisé ». Par la suite, certains auteurs invoquèrent, pour défendre l'identification avec Lescar, Marca et la *Gallia Christiana* : ce qui est abusif, puisque celle-ci, en l'occurrence, ne faisait que suivre Marca sans avoir fait de recherches complémentaires... Ainsi, l'hypothèse lescarienne fut comme amplifiée et elle s'identifia beaucoup moins avec celui qui l'avait formulée le premier. Il s'agit là d'un exemple typique d'effet de « feedback », pour reprendre le terme utilisé par la sociologie de la communication. Ce mécanisme est bien entendu dangereux : la *Gallia Christiana* a ainsi cautionné pour longtemps des erreurs, voire des falsifications comme celles perpétrées par l'érudit gascon Bernard de Compaigne (1607-1676).

De manière symptomatique, la plupart des dictionnaires historiques du XVIII^e siècle optèrent pour Lescar, avec plus ou moins de précautions : Moreri, Piganiol de la Force, Morchi, et d'Expilly, d'Anville, et Bruzon de la Martinière, préférant ne pas se prononcer. La même tendance se dessina régionalement : Antoine Dadine d'Hauterive (1602-1682), l'intendant Leuret, le père Isidore Mirassou (1710-1787), l'abbé Bonnacaze (1726-1804) optèrent sans discuter pour Lescar.

On peut se douter que les résistances les plus fortes provinrent de l'historiographie orthézienne. L'Histoire d'Orthez anonyme de 1725, écrite par un catholique, est un texte pour le moins curieux. L'auteur, à travers l'histoire de sa ville, réfléchit sur les

causes d'une « décadence ». Selon lui, il faut l'imputer aux troubles religieux qui ont provoqué une crise de son élite :

« une bonne partie des religionnaires s'est réfugiée dans les états de Hollande et d'Angleterre, où elle a transporté tout ce qu'elle a pu rassembler d'argent ; plusieurs familles notables ont d'ailleurs transporté leur séjour à Pau, de sorte qu'il n'y a que peu de noblesse et peu de gens de lettres, le reste est composé de bourgeois, de marchands et d'artisans, dont le petit commerce fait subsister la ville, qui n'a pas beaucoup de facultés ».

Cette Histoire d'Orthez fait écho, à presque un siècle de distance, au père François de Lavie. L'auteur déplore que la nouveauté de Pierre de Marca ait autant de succès et qu'elle soit reprise par la Gallia Christiana. Implicitement, il explique ce phénomène par le manque de gens de lettres parmi les orthéziens, la crise des élites se traduit par une crise de l'historiographie. Voilà ce qui le pousse à défendre qu'Orthez est construite sur l'emplacement de Beneharnum. Il reprend les arguments de François de Lavie (sans le citer) et ajoute une « preuve » supplémentaire pour le moins curieuse :

« c'est une pierre sculptée où il y a une vache, et pour devise autour, ces mots béarnois : Bibe Bearn et la baque [...] sur l'ancienne porte de la ville d'Orthez, appelée de Garbalay, du côté du nord vers l'avenue de Dax [...] Car de quel droit cette ville auroit-elle mis le nom de Béarn et arboré ses armoiries (qui sont les vaches) sur une de ses principales portes, du côté de la frontière de Guienne, si Lescar eut été le Béarn, et Lescar l'auroit-il souffert ? »

Cet argument ne tient pas debout : les détails décrits et analysés par l'auteur montrent assez que cette inscription ne datait que du XIII^e ou XIV^e siècle, époque où on ignorait tout de Beneharnum. Par contre, un document plus sérieux montre que l'on a effectivement appelé Orthez « Béarn » au Moyen Age. La Chronique des Flandres qui raconte les conquêtes faites en 1297 par le Comte Robert d'Artois en Aquitaine, mentionne :

« ... une petite ville à deux lieux près de là nommée Byerne où il y avoit deux bons chasteaux, l'un nommé Tully et l'autre Estyvaulx ».

L'auteur désigne clairement à partir de Dax les châteaux d'Estibeaux et de Tilh, et la ville d'Orthez. Mais, il peut s'agir d'une simple corruption, ou mieux d'une simplification : le chroniqueur, étranger à la région, ne se souvenait plus du nom de la capitale du Béarn. L'Histoire d'Orthez n'était donc pas totalement dans l'erreur...

Les résistances à la thèse lescarienne sont clairement perceptibles chez Jacques Faget de Baure (1755-1817), Orthézien et auteur des Essais Historiques sur le Béarn, ouvrage capital par son influence sur l'historiographie béarnaise. Faget de Baure renonce à localiser Beneharnum, lui qui était passionné par la recherche de la légendaire cité de Troie ! Cela traduit évidemment un certain embarras, mais aussi un désintéret pour l'antiquité béarnaise :

« quoiqu'il en soit, l'héritage de Beneharnum ne vaut pas la peine d'être disputé. Si cette ville paraît avoir eu quelque importance, elle le doit à la terminaison latine de son nom ; l'idée de Rome se mêle à tout ce qui se présente à nous comme ayant existé du temps des Romains. Mais si l'on écarte ce préjugé, on ne verra rien qui puisse nous donner une idée avantageuse de Beneharnum. Son existence n'est constatée par aucun monument historique ; et cette prétendue ville pourrait bien n'avoir été qu'un simple village ».

Faget de Baure est loin de partager l'admiration des érudits humanistes pour les antiquités latines. Il faut dire qu'il apprécie tout particulièrement le Moyen Age béarnais qu'il idéalise en homme des Lumières. Il fait l'éloge de l'organisation politique traditionnelle où le seigneur souverain gouverne ses sujets en fonction de fors, contrat social avant la lettre. Faget de Baure décrit en réalité la monarchie tempérée qu'il appelle de ses vœux. Du même coup, il valorise toute une époque qui était jusqu'alors symbole d'obscurantisme : Faget de Baure annonce d'une certaine façon l'historiographie romantique. Selon lui, l'âge d'or du Béarn se situe au temps de Gaston Fébus, qui avait, comme chacun sait, Orthez pour capitale. Faget de Baure ménageait ainsi une porte de sortie plus qu'honorable pour les Orthéziens. A défaut d'avoir été l'obscur capitale antique des Béarnais, Orthez pouvait se prévaloir d'avoir été la capitale du Béarn indépendant, à l'époque de son apogée politique.

Cette reconversion historiographique fut accomplie par Raymond Planté (1797-1855), maire d'Orthez de 1833 à 1855. Sa démarche édilitaire est à situer dans le cadre de la Monarchie de Juillet pendant laquelle il y eut une utilisation très cohérente de l'histoire à des fins de propagande monarchiste : il s'agissait d'affermir le régime au travers de figures

populaires comme celle d'Henri IV. Pau, à travers l'aménagement du château commencé en 1838, fut bénéficiaire de cette politique et commença réellement à se forger une image autour du Béarnais dont la statue fut installée en août 1843 sur la Place Royale. L'entreprise de Raymond Planté était parallèle : son but était de forger une image d'Orthez autour de la personnalité de Fébus. En 1841, il fit acheter par la municipalité d'Orthez les ruines du château Moncade et sauva ainsi in extremis le donjon de la démolition. Sans tarder, il fit classer le monument en 1846 et entrepris une restauration de l'édifice. En 1841, la municipalité commanda au peintre Claude Jacquand une copie de son tableau « La mort de l'Ange de Foix » qui est toujours exposé à la mairie d'Orthez. Par contre, en mai 1840 Raymond Planté fit détruire la Tour de l'Horloge, celle-là même qui avait porté l'inscription de Lambert Daneau effacée sans doute depuis longtemps... Il y eut des résistances de la part de quelques érudits locaux prétendant qu'il ne fallait pas pour autant abandonner les prétentions d'Orthez à avoir été Beneharnum. En 1846, les derniers tenants de cette thèse sortirent de l'oubli le Discours de François de Lavie en le publiant dans un journal local et A. Perret publia une série d'articles défendant la même opinion. Cette réaction à la politique de Raymond Planté fut sans lendemain. L'historiographie érudite orthézienne de la fin du XIXe siècle déclina cet honneur, aussi bien Adrien Planté (1841-1912), fils de Raymond et président de la Société des Sciences Lettres et Arts de Pau, que Louis Batcave (1863-1923).

Le passé antique d'Orthez reste néanmoins en suspens, à la merci d'une éventuelle découverte archéologique. Il est à peu près acquis que la ville est bien sur le fameux itinéraire entre Dax et Toulouse, et qu'à défaut d'être Beneharnum, Orthez a pu être sur cette voie un relais, une « mansio ». On pense que l'erreur de distance entre Aquae Tarbellicae et Beneharnum vient de l'oubli par le copiste d'une étape intermédiaire dont on ne connaîtra par conséquent jamais le nom...

Chapitre VII

Nouvelles spéculations, nouvelles polémiques

(XIXe-XXe siècles)

L'« aggiornamento » de l'historiographie orthézienne ne profita même pas à Lescar. Au contraire ! On vit simultanément apparaître six nouvelles identifications, formulées soit par des érudits locaux soit par des savants nationaux. Parmi ces hypothèses, souvent peu sérieuses il faut bien le dire, trois connurent un certain succès. Cette floraison soudaine peut s'expliquer par deux facteurs. Il y a un facteur technique, la cartographie connaît au XIXe siècle une amélioration décisive avec la carte d'Etat-Major : elle permet des calculs de distances précis, elle fournit des indications topographiques abondantes et donne quantité de toponymes. Toutes les nouvelles théories seront fondées sur des spéculations autour de ces trois types de données. Le second facteur est plus culturel, le goût de l'histoire se développe en France au cours du XIXe siècle : d'une part l'histoire devient une matière enseignée à l'université et se dote de nouveaux ouvrages de référence (pour l'antiquité en particulier) ; d'autre part on assiste autour de sociétés savantes à un essor de l'histoire locale, pratiquée à des niveaux divers. En définitive, les six nouvelles identifications de l'emplacement de Beneharnum furent le résultat de la connaissance superficielle de l'histoire du Béarn par certains savants nationaux, et de l'esprit de clocher de certains érudits locaux.

Ainsi, l'érudit toulousain Alexandre du Mège proposa en 1829, le village de Castetbon, en étudiant sommairement l'itinéraire d'Antonin :

« si on supposait la route tirée en ligne droite de Dax à Oloron, on trouverait à 12 lieues le village de Castelbou (sic), et de ce point à Illuro les 19 lieues de l'Itinéraire ».

Avec la même méthode, le marquis de Fortia d'Urban, proposa en 1845 Navarrenx. Pau connut en 1863 un honneur identique dans le cadre de la très officielle Commission de topographie des Gaules, sous la plume d'Alexandre Bertrand (1820-1902), avec toutefois un point d'interrogation... Ces identifications, reposant sur de simples spéculations et faites en dehors de tout le débat historiographique, ne furent pas reprises...

La situation de Beneharnum sur le territoire de Bellocq, quelque part entre les lieux dits « Hachenx » et « Abet », fut proposée pour la première fois en 1868 par l'abbé Jean-Ignace Lartigau (1819-1895), curé du lieu et originaire d'Orthez. Dans son premier article, il parvenait à cette identification au prix de « corrections » radicales à l'itinéraire d'Antonin : Lourdes devenait Lapurdum (au lieu de Bayonne), Orthez devenait Oppidum Novum etc. Malgré, de nombreuses réfutations, il récidiva 1882 : dans ce second article il apportait un nouveau faisceau de « preuves » issues principalement d'une interprétation très hasardeuse de la toponymie des environs de Bellocq. En 1888, il fit un dernier article où il interprétait à sa façon le sceau de Bellocq et proposait à la commune de Bellocq d'ériger un monument portant une inscription proclamant que Beneharnum se trouvait à cet endroit... L'abbé Lartigau fut suivi en 1874 par Antoine Gantier et J.-P. Marie Morel ; son opinion aurait même été discutée en Sorbonne selon Louis Batcave. L'abbé Laurens, son successeur à la cure de Bellocq et auteur d'une remarquable monographie sur ce même village, ne fut pas convaincu... Mais il est significatif d'apprendre sous sa plume que l'abbé Lartigau n'était pas seulement réputé pour son érudition, mais aussi pour son zèle à convertir les Protestants. Il faut dire qu'il avait du travail à Bellocq, où ils représentaient 90 % de la population : c'était une véritable terre de mission ! On comprend dès lors que le fait de dire que Bellocq possédait sur son territoire le berceau du christianisme primitif (perpétué par le sanctuaire marial d'Abet à Lahontan) donnait un sens tout particulier à sa pastorale : il fallait à tout prix purifier Beneharnum de « l'hérésie calviniste ».

Une autre identification fut lancée en 1839 par le baron Charles Athanase de Walkenaër (1771-1852). Cet géographe, membre éminent de l'Institut, était venu en Béarn en 1836 pour contrôler une hypothèse qu'il avait échafaudée dans son cabinet : l'antique Beneharnum serait quelque part entre Maslacq et Lagor. Accompagné par un cochet du château de Maslacq, il explore les environs : quelques observations de vieux murs, de chemins et de toponymes (« Bernet » et « Benejacq ») le convainc du bien-fondé de son hypothèse. Sa « descente » en Béarn ignore superbement les discussions qui avaient précédé. Malgré les grossières confusions faites par Walkenaër dans la toponymie des

environs de Maslacq, son opinion sera reprise par Bouillet et en Béarn, temporairement, par Vastin Lespy (1817-1897) dans la préface de la première édition de sa Grammaire Béarnaise. Il faut attendre l'aube au XXe siècle pour que cette théorie trouve un défenseur acharné en la personne d'un ecclésiastique béarnais natif précisément de Maslacq, Mgr Jean Lasserre (1858-1942). Chanoine de la cathédrale de Lescar, puis Vicaire-Général du Diocèse de Bayonne, Jean Lasserre défendit cette thèse de 1906 jusqu'à la fin de sa vie dans trois études successives : il fut, en 1943 l'un des derniers à soutenir une localisation autre que celle de Lescar. Mgr Lasserre rectifiait tout d'abord les erreurs de Walkenaër et avançait une position plus précise : selon lui Beneharnum était à l'emplacement même de l'ancien sanctuaire de N.D. de Muret . Les différents articles et brochures laissées par Mgr. Lasserre sont très érudites et documentées. Il discute de toutes les hypothèses de ses prédécesseurs ; les calculs de distance sont précis et exhaustifs... mais toute cette argumentation ne cache-t-elle pas une idée préconçue ?

La notice nécrologique de Jean Lasserre nous donne les raisons de sa passion pour la question de Beneharnum et son opiniâtreté à défendre contre Lescar l'emplacement de Muret. Comme l'abbé Lartigau, il était guidé par une mission religieuse qui s'était peu à peu imposée à lui, faire revivre le sanctuaire de N.D. de Muret : « il estimait même après coup que la Sainte Vierge l'avait laissé en ce monde au-delà des limites habituelles pour cette unique raison ».@

Pour l'abbé Lartigau comme pour Mgr Lasserre, l'érudition est l'expression d'une piété catholique typique de leur temps. Ils nourrissent un sentiment religieux très fort autour d'une dévotion mariale, autour d'une terre sacrée, et finalement d'un pèlerinage. Avec le renouveau des pèlerinages de la seconde moitié du XIXe siècle, il était naturel que l'emplacement de Beneharnum, quel qu'il soit, en devint un... Il faut rapprocher de ces deux prêtres, l'abbé Menjoulet (1807-1882). Avec lui le même avatar est survenu au siège épiscopal de l'antique Illuro. Curé de la paroisse Sainte-Croix d'Oloron, il nourrissait un véritable « complexe de la cathédrale » : il soutenait (sans preuve formelle) que son église avait été le siège épiscopal primitif, avant la construction de l'actuelle cathédrale Sainte-Marie. Ses recherches débouchèrent sur une campagne de restauration de l'église Sainte-Croix visant à la transformer en petite « cathédrale ». Les érudits ecclésiastiques (mais pas tous) avait tendance à associer plus ou moins consciemment leurs recherches à une œuvre d'édification religieuse. Jean Lasserre demanda à un autre prêtre, l'abbé Ludovic Gaurier (1875-1931), pyrénéiste et archéologue, de faire des fouilles à Muret afin de retrouver des traces d'occupation romaine. Les fouilles (reprises après la guerre) furent bien entendu infructueuses, mais elles eurent le mérite de retrouver l'emplacement du sanctuaire médiéval de N.D. de Muret : en 1936, toujours à l'instigation de Jean Lasserre, on éleva en ce lieu un oratoire pourvu d'une vierge néo-romane...

La dernière hypothèse, mais pas la moins fantaisiste, fut lancée en 1903 : elle identifiait Beneharnum avec le paisible village de Labastide-Montréjeau. Un certain Pierre-Emile Pognon, vieil original qui élevait des chèvres dans les saligues de Labastide-Cézeracq, proposa en 1903 un article à la Société des Sciences Lettres et Arts de Pau. Prudemment, Adrien Planté qualifia ce texte de « curieux », mais le refusa. Il fut publié l'année suivante sous forme de feuilleton dans le journal conservateur Le Mémorial. L'auteur fait preuve de bien peu de rigueur en s'appuyant sur l'historiographie la plus suspecte comme Cénac-Moncaut ou sur les naturalistes les plus périmés comme Palassou. Son travail en dehors des règles les plus élémentaires de l'histoire brille surtout par l'imagination, décrivant une occupation romaine dans un Béarn partiellement submergé par des eaux marines puis lacustres :

« Comme je l'ai expliqué, l'origine de Montréjeau doit provenir du refuge que les premiers romains ont dû trouver dans l'enceinte formée en cet endroit par les collines qui séparent les deux bassins de l'Adour et du gave de Pau. A cette époque, la mer devait encore venir battre jusqu'à l'entrée de cette enceinte et recouvrir tout le plateau sur lequel Montréjeau se trouve située [...]. Le rivage de la mer, avec ses coquillages, ses crustacés, ses oiseaux aquatiques et la pêche devait constituer des ressources très précieuses pour ces premiers habitants. [...] Au fur et à mesure du retrait de la mer [...], c'est à dire pendant de longs siècles, [un lac se forma] dans la vallée [à hauteur d'Orthez] par le barrage de la hauteur de Moncade ou Départ. [...] Les eaux du lac qui recouvraient le sol de la vallée s'abaissèrent peu à peu à mesure de l'abaissement du barrage à Orthez et finirent par laisser la vallée à découvert vis-à-vis de Montréjeau »

Selon Emile Pognon, ces premiers habitants avaient, avant que ne s'établisse la domination de Rome, un chef, un véritable roi dont la résidence était à Montréjeau :

« De là dû naître pour Montréjeau une sorte de suprématie morale une l'épithète de roi, donnée à son chef et de Montréjeau ou Royal donné au Mont sur lequel se trouvait placée l'agglomération mère. Royauté embryonnaire qui alla en s'agrandissant progressivement... »

Interprétant des vestiges de fortifications en terre visibles sur la colline et sur le plateau de la commune de Labastide-Montréjeau, notre auteur à l'imagination toujours féconde était capable de décrire avec précision l'urbanisme de Beneharnum, rendant inutile toute fouille archéologique :

« L'ensemble de la ville primitive avant l'occupation romaine, devait affecter la forme d'un triangle [...]. A partir de la conquête romaine Montréjeau changea complètement d'aspect et de nom. La résidence proconsulaire dû être édifiée sur l'emplacement même de la demeure des anciens rois béarnais. Elle devait se trouver à mi-côte non loin de la place publique et à l'ouest de l'entrée de l'enceinte primitive de Montréjeau, enceinte qui dû être réservée aux dépendances de cette résidence [...]. La façade principale de cette demeure était reliée à [une] voie romaine par une autre sortie qui donnait sur le perron. Ce perron se terminait par une dizaine de marches descendant à une avenue qui traversait les jardins et conduisait à cette voie romaine, entre l'entrée carrossable et la place publique. Les communs devaient être construits dans la partie ouest de l'enceinte [...]. On avait capté les diverses sources qui jaillissent du pied des collines dans l'enceinte et après avoir alimenté les divers services de la résidence, elles alimentaient un vaste étang qui occupait toute la partie est de l'enceinte [...].

« Après avoir traversé [un premier quartier commerçant], on franchissait la voie romaine dite depuis chemin salien qui coupait la ville de l'Ouest en Est ; à mesure que l'on montait cette rue, les maison de négoce devaient faire place peu à peu aux maisons de fonctionnaires, puis à celle des principaux habitants et édifices publics dont les principaux devaient se trouver sur la place publique formée par l'intersection des six chemins ou rues qui aboutissaient tous à l'entrée de l'enceinte primitive. [...] Sur la place publique qui devait être le forum de la ville, et en face de soi en y arrivant par l'ancienne route aquitaine d'Oloron, on devait avoir l'église cathédrale de Notre-Dame [sur l'emplacement de l'actuelle église Saint Jean Baptiste] ».

Ces extraits suffisent à montrer la totale absence de valeur scientifique de l'article d'Emile Pognon, guidée par un goût pour l'imagination historique. Ce récit, semble-t-il dépourvu de tout enjeu politique et religieux, est avant tout une rêverie autour d'une cité disparue, telle les antiques Troie et Pompeï. Elle rejoint finalement les nombreuses légendes populaires qui évoquent des cités imaginaires subitement détruites à la suite d'un châtement divin par quelque cataclysme. Emile Pognon est un autodidacte totalement étranger à l'histoire positiviste qui alors règne en France. Il est sans doute une manifestation d'un début d'appropriation de Beneharnum par la mémoire collective béarnaise, son récit étant finalement un exemple tardif et naïf de pensée mythique...

La localisation de Beneharnum à Labastide-Montréjeau fut quand même reprise en 1944 par Robert Le Blant, en la débarrassant toutefois des fantasmagories d'Emile Pognon. A partir d'une critique interne des données fournies par l'Itinéraire d'Antonin l'auteur concluait que :

« Beneharnum se trouvait dans la région comprise entre Boumourt, Serres-Sainte-Marie, Cescau, Bougarber et l'est de Labastide-Montréjeau [...]. Les indications données par l'Itinéraire sont en tout cas d'apparence parfaitement exacte et ne comporte aucune espèce de contradiction ».

Cet article fut, à notre connaissance, le dernier à soutenir une identification autre que celle de Lescar...

Devant une telle pléthore d'hypothèses plus ou moins sérieuses, on se doute que les partisans de Lescar eurent du mal à imposer leur avis : le doute nourrissait le doute. L'œuvre de Marca, quoique respectée et pillée, ne suffisait plus à une époque imbuée de positivisme. Le plus actif d'entre eux fut un Lescarien, Hilarion Barthéty (1842-1913). Mais son obstination à défendre sa ville natale le conduisait à quelques excès : tout était romain, y compris la mosaïque de pavement trouvée en 1838 dans la cathédrale. Des éléments décisifs furent apportés par André Gorsse : les fouilles qu'il mena en 1886-1887

mirent à jour à Lescar des vestiges antiques irréfutables. Mais il restait très prudent quant aux conclusions :

« La question de Beneharnum a été souvent agitée et jamais vidée. Nous ne voulons pas établir que nos ruines lui donnent une solution immédiate, mais elles nous semblent en tout cas le préparer, en appelant l'attention sur un point qui n'avait pas encore été l'objet d'investigations sérieuses et suivies ».

Il faut dire que certains défenseurs de Lescar étaient plutôt « encombrants ». Il faut étudier à part le cas de Jean Latapie « vicomte d'Asfeld » (1786-1848). Cet historien faussaire faillit compromettre l'hypothèse lescarienne en la « torpillant » de l'intérieur, dans ses Chroniques du Béarn parues en 1847. Il présentait dans son livre, sur un ton vif de pamphlétaire, l'ancien débat entre François de Lavie et Pierre de Marca :

« Plusieurs savants, entre autres Scaliger, dans ses leçons sur Ausonne, ont contesté à Lescar l'héritage de Benearnum, et prétendu que l'antique cité fut à l'emplacement où l'on voit maintenant Orthez. Mais le docte Marca, dont l'opinion en cette matière est une irrécusable autorité, a réfuté ces érudits, et victorieusement démontré que Lescar occupe la place où gît le cadavre de la cité Cantabre, dont le souvenir glorieux et cher à tous les cœurs patriotes puisqu'elle résista aux Romains : et depuis César, Benearnum s'ensevelit cinq fois sous les ruines, pour échapper au joug des étrangers.

« En 1636, il se rencontra pourtant un obscur jésuite, nommé le Révérend Père de la Vie, contemporain de Marca, qui osa s'attaquer à ce puissant athlète, dans un discours adressé aux jurats d'Orthez, où il prétendit que cette ville, et non pas Lescar, est l'héritière de Benearnum. Les raisons qu'il en donne, toutes fondées sur de grossières ignorances, énoncées en un français d'antichambre ; ces raisons expliquent pourquoi son œuvre est demeurée ensevelie dans un profond oubli pendant plus de deux siècles. Elle vient d'être exhumée, et deux journaux du département l'ont publiée, apparemment parce qu'ils ignoraient que Marca l'eût réfutée ; mais ils se sont gardés de la défendre. Je reproduis ci-après [...] à la fin du volume la réponse du savant archevêque qui étendit sur l'arène le pauvre jésuite, lequel dut n'être pas tenté de prolonger la discussion, car il n'ergota plus. Il avait montré contre notre historien la morgue et l'enflure d'un faux savoir, celui-ci répond avec cette politesse d'un érudit véritable trop au-dessus de son adversaire pour relever son impertinence.

« Depuis 1636, d'autres doctes ont, à diverses époques, essayé de gratifier Orthez d'un honneur qui ne peut pas lui appartenir, puisque avant la conquête de Gaston-le-Croisé, cette ville ne fut jamais béarnaise. [...] Mais l'opinion de ces doctes n'a acquis aucune autorité, parce qu'elle change la topographie, tronque les faits, dénature l'histoire et lui substitue des imaginations ».

Un peu plus loin, il se moquait du séjour béarnais du baron de Walkenaër :

« L'article du savant académicien, est rempli d'erreurs historiques et topographiques tellement extraordinaires, qu'elles doivent naturellement inspirer quelque méfiance sur ses calculs et sur la conséquence qu'il tire de ses calculs. [...] Elles prouvent que l'œil perspicace d'un savant rencontre toujours ce qui échappe à notre infime médiocrité ; car j'ai parcouru le canton de Lagor à plusieurs époques de ma vie, dans tous les sens, à pied, à cheval, en voiture, seul, accompagné ; je n'ai pourtant jamais pu durant mes recherches, déterrer aucun vestige de la voir romaine que M. le baron de Walkenaër la première fois, en arrivant, et de son cabriolet, rencontra à chaque pas ! [...] Il est vrai qu'il avait pris pour cicerones un cocher du château de Maslacq, et un jeune Béarnais de douze ans, qui l'aidait à retirer son léger cabriolet des ornières ! Il n'est donc pas étonnant, qu'aidé de tels antiquaires, il ait trouvé, à sa grande satisfaction, des vestiges de la voie romaine... Découverte d'autant plus précieuse pour la science ! Que les archéologues de tous les siècles, depuis plus de mille ans, cherchent inutilement ces vestiges antiques, invisibles pour tous, et qui doivent apparemment avoir disparu après 1836, époque où le Béarn fut honoré par le séjour du savant académicien, car depuis comme avant, personne n'a été heureux comme lui... ».

Ainsi Latapie d'Asfeld se présentait à bon compte en arbitre dans ce débat, et confirmait la thèse orthodoxe grâce à une « preuve décisive » tirée de « La Chronique d'Auch », document que nul n'avait utilisé avant lui - ni après, d'ailleurs :

« La chronique d'Auch, racontant la cérémonie qui eut lieu en 845 pour la dédicace de la primatiale (sic) de Sainte-Marie, nomme, parmi les prélats qui y assistèrent, Spaleus de Benearnum, et il le désigne sous le nom d'évêque de Lascar, bien que Lascar n'ait été bâti que cent quarante ans après cette dédicace (985), laquelle se célébrait quatre ans seulement après le dernier sac de Benearnum, ce qui prouve, comme je l'ai déjà fait observer, que la métropole de la Novempopulanie regardait la ville épiscopale de son second suffragant, Lascar, comme remplaçant et perpétuant la cité détruite ».

Ce document forgé de toute pièce par Latapie d'Asfeld pour prouver l'hypothèse lescarienne était en réalité un hommage du vice à la vertu. Contrairement à Emile Pognon, Latapie d'Asfeld n'écrit pas un récit légendaire : il « produit » (dans tous les sens du terme) des preuves en les falsifiant ou en les confectionnant. A sa manière, il attribue à la preuve documentaire la même valeur que les historiens positifs du XIXe siècle. Ce qui le distingue, c'est sa profonde malhonnêteté qui confine, à vrai dire, au pathologique...

Heureusement la thèse lescarienne reçut à l'aube du XXe siècle les suffrages des historiens les plus sérieux et les plus réputés comme : l'abbé Laplace, François-Saint-Maur, Longnon, Camoreyt, Dejeanne, Dufourcet Bladé. Les spéculations les plus hasardeuses (celles de l'abbé Lasserre et de P. E. Pognon) qui s'exprimèrent vers 1904-1906, provoquèrent une mobilisation des partisans de la thèse lescarienne. C'est sans doute à ce moment que Louis Batcave (1863-1923) entreprit de rédiger un article d'historiographie sur ce débat. Quant au chanoine Victor Dubarat (1854-1939), il profita du Congrès des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie du Sud-Ouest tenu à Pau en 1908 pour pousser « un coup de gueule » : il déclara sans embage que « depuis trois siècles que la question relative à l'emplacement de Beneharnum est posée, elle n'a pas fait un pas ». Selon lui, les historiens n'ont finalement produit, depuis la discussion de Pierre de Marca, aucun élément nouveau susceptible de trancher le débat. Il s'agit d'un problème de méthode :

« nous sommes restés frappés de ce fait que tous nos auteurs modernes, discutant sur la valeur du mille romain et de la lieue gauloise, critiquant les divers manuscrits de l'Itinéraire d'Antonin, en les corrigeant pour le besoin d'une opinion souvent préconçue, se sont contentés d'une discussion sur le papier, de discussions savantes et stériles, au lieu d'aller chercher la vraie solution sur le terrain et de demander au sol de nous livrer enfin ses secrets ».

Les calculs théoriques et les localisations à coup de compas sur la carte amenaient des débats sans fin. Il fallait recourir à l'archéologie pour d'abord retrouver le tracé exact des voies romaines et enfin localiser la capitale des Venarni. Les remarques de l'abbé Dubarat étaient pleines de bon sens, et pourtant personne ne se lança dans cette entreprise. Paradoxalement, c'est à cette époque que les fouilles archéologiques tombèrent à Lascar dans une longue léthargie...

Chapitre VIII

Beneharnum, un mythe ?

Le débat sur l'identité de Beneharnum semble se clore au moment de la Seconde Guerre Mondiale. Depuis Mgr Jean Lasserre et Robert Le Blant, aucun historien ou érudit n'a soutenu une identification autre que celle de Lescar. Cette issue était somme toute normale, puisque la thèse de Marca, qui était déjà la plus vraisemblable, avait été ratifiée par des découvertes archéologiques attestant une importante occupation antique à Lescar et dans ses environs. Mais c'était une victoire à la Pyrrhus, le débat avait cessé faute de combattants. Après la guerre, on assiste au déclin de l'érudition locale du XIXe siècle. Les raisons sont avant tout économiques et sociales, les catégories qui, tels les rentiers et les professions libérales, avaient les loisirs et la culture nécessaires pour les recherches historiques, n'avaient plus les moyens de continuer leur mode de vie. Les raisons sont aussi idéologiques, le clergé fournit de moins en moins d'historiens de renom (les cas de J. Annat et de J-B Laborde étant des exceptions), les enjeux s'étant estompés... Finalement, l'histoire se professionnalise, puisqu'il s'agit d'une discipline enseignée en université et sanctionnée par des diplômes. L'histoire universitaire va peu à peu imposer ses méthodes. La fin du débat sur l'emplacement de Beneharnum ne correspond donc pas à une démonstration définitive, qui effacerait toutes les hésitations et qui serait à l'abri de toutes objections...

Le programme qu'avait proposé en 1908 l'abbé Dubarat n'a toujours pas été suivi : les voies romaines n'ont pas encore fait l'objet d'une synthèse précise. Seules les recherches archéologiques récentes de Michel Bats ou de François Réchin ont permis la découverte de sites et de matériels intéressants. On sait aujourd'hui que les premières traces d'occupation apparaissent au début de notre ère dans la plaine de Lescar. Au IIIe siècle on assisterait à un repli de l'agglomération dans la haute ville et autour de l'église Saint-Julien. Beneharnum aurait de toute façon été promue cité seulement sous le Bas-Empire au détriment du territoire de Aquae Tarbellicae. Mais on est bien en peine de décrire - même sommairement - quel était le plan ou quels étaient les principaux monuments de la capitale des « Venarni »...

Malgré les objets conservés au musée de Lescar, Beneharnum reste pour les touristes de passage une cité bien abstraite, et pour ainsi dire, mythique. Son nom toutefois s'inscrit depuis peu çà et là pour dénommer un chemin ou un nouveau lotissement. Plus savoureux, les Lescariens ont repris la méthode des orthéziens du XVIIe siècle, consistant à affirmer l'identité de la ville par une inscription - depuis peu le nom de Beneharnum, écrit sous forme de mosaïque, orne un mur des abords de la poste. Mais ce palliatif montre plutôt l'absence relative de la cité romaine que sa présence. Depuis Marca, grâce aux travaux des historiens, Beneharnum tient lieu de mythe originel dans la mémoire collective lescarienne.

On peut donc se demander si la recherche de Beneharnum menée depuis le XVIe siècle n'est pas condamnée à rester vaine, à rester comme toute quête, inachevée, puisque son objet est mythique. Cette proposition nous invite à nous replonger dans les rares documents mentionnant le nom de Beneharnum. Il faut tout d'abord remarquer une ambiguïté. Les documents antiques ont tendance à confondre trois choses sous le terme de Beneharnum/Venarni. Ce terme désigne tout d'abord un peuple, une ethnie (les Venarni ou Beneharnenses) vivant au pied des Pyrénées. Ce terme désigne aussi une unité administrative romaine, la cité (civitas), qui est à la fois un territoire (celui des Venarni, perpétué par les limites diocésaines) et une ville qui l'administre. Les documents laissent donc subsister une ambiguïté : notre terme ne désigne pas forcément un lieu précis. Ce problème avait été admirablement posé par Jean Besly dès 1620, et il est regrettable que Marca ne s'en soit pas inspiré pour approfondir sa réflexion :

« Puis... je me demande si c'est un nom de pays qui ait compris l'étendue que depuis on appelle Béarn..., ou si c'est un nom de cité et de peuple particulier ou d'une ville capitale de pays.. ».

Examinons les quatre documents mentionnant Beneharnum à la lumière de cette remarque :

1) L'Itinéraire d'Antonin (vers la fin du IIIe siècle) : dans la mesure où il indique des distances, il est clair qu'il assimile Beneharnum à un lieu précis.

2) La Notice des Provinces et Cités des Gaules (fin du IV^e - début du V^e siècle) : elle donne « Civitas Beneharnensium, id est Benarnus ». C'est donc plutôt un peuple, mais la glose (peut-être tardive) en fait une cité...

3) Les signatures des évêques dans les Actes des Conciles des Gaules : le concile d'Agde (506) mentionne « Galactorius episcopus de Benearno », formule ambiguë qui désigne la cité. Au concile de Mâcon II (585), Savinus est signalé présent comme « episcopus ecclesiae Benearnensium ». Il s'agit ici du peuple : on utilise dans cet acte la titulature exacte des évêques.

4) Grégoire de Tours (I, 9, c 20) (qui écrit entre 575 et 594) : il signale que vers 565, le roi Chilperic donna en dot à sa femme Galesuinde plusieurs cités (le terme est prononcé), parmi lesquelles « Benearnum ». Dans ce cas, il s'agit évidemment d'un territoire.

Cet examen critique montre que seul l'Itinéraire d'Antonin fait de Beneharnum un lieu précis, les autres documents désignent plutôt un territoire ou restent dans l'ambiguïté du terme de civitas... Il est facile de comprendre le cheminement qui a conduit à poser le débat historique en ces termes. Le hasard a fait que le premier document découvert parlant de l'antiquité béarnaise soit l'itinéraire d'Antonin : à sa seule lecture on a conclu qu'une ville du nom de Beneharnum avait existé et qu'elle avait donné son nom au Béarn. Puis, les autres documents ont été découverts au fur et à mesure : on les a chaque fois interprétés, à la lumière de la certitude acquise, comme de nouvelles mentions de cette localité jusqu'alors inconnue. Si, au contraire, le hasard avait fait découvrir en premier l'un des autres documents, les historiens auraient d'abord conclu à l'existence d'un peuple nommé les « Venarni » et on aurait tout naturellement supposé que leur capitale était la cité épiscopale de Lescar. L'importance de l'itinéraire aurait été alors relativisée. Le débat n'aurait donc pas porté sur l'identité de Beneharnum, mais sur le changement de nom de Lescar...

En effet, la toponymie apporte des éléments intéressants pour notre réflexion. Là encore, Jean Besly avait pressenti un problème capital :

« De ce temps là [pendant l'occupation romaine] donques, la ville qu'aujourd'hui nous disons de Lescar, de son nom primitif et autochtone (car il n'a point de rapport à la langue latine), on l'appelait Bearn, du nom du pays et peuple dont il a l'intendance et la supériorité. En quoi, il lui est advenu tout contraire de la plupart des autres villes capitales et métropolitaines de ce royaume, qui portent chascune le nom de son pays ; le sien propre, soit gaulois, romain ou françois, demeurant cependant chassé hors d'usage et du commerce du peuple, et confiné dans les livres des Géographes et des Historiens ».

Besly mettait donc le doigt sur un point essentiel. Comment se fait-il que Beneharnum se nomme aujourd'hui Lescar, alors que ce dernier nom a une origine non latine donc antérieure à l'occupation romaine ? Nous avons vu que Marca tournait cette difficulté en affirmant deux choses :

— Lescar doit être assimilé à « las Escourres », nom des ruisseaux qui coulent à cet endroit.

— La substitution s'est faite après les invasions normandes du IX^e siècle qui aurait détruit la cité et effacé son nom des mémoires

Nous avons vu que cette dernière assertion n'est pas recevable historiquement et d'ailleurs totalement illogique. La première assertion est elle-même fragilisée par les travaux toponymiques actuels : l'assimilation de « Escourres » et « Lescar » est très improbable, selon Michel Grosclaude dans son Dictionnaire toponymique des communes du Béarn. La forme la plus ancienne de ce nom (et la plus fréquente dans les textes du cartulaire de Lescar cités par Marca) est « Lascurreis ». Il s'agit très probablement d'un mot d'origine aquitaine, tandis que « escourres » est sans nul doute possible d'origine latine (du verbe excurrere qui signifie courir, couler). Les clercs du Moyen Âge, qui étaient dans leurs actes latins friands d'orthographe étymologique, n'auraient pas manqué de faire ce rapprochement, et n'auraient jamais utilisé telle quelle la forme vulgaire. Donc, dès le IX^e siècle ce mot devait avoir une signification obscure ou, au moins, une origine incompatible avec la langue latine : on l'utilisait tout au plus dans la forme latinisée de « Lascurreis ». La toponymie confirme donc l'invraisemblance historique des explications de Marca à propos de la désuétude du nom de Beneharnum : on voit mal comment, ce nom étant oublié, on aurait pu lui substituer un nom d'origine plus ancienne.

La seule façon de sortir de ce dilemme est de suivre Besly dans ses intuitions. Il faut dissocier dans le cas de notre cité, la dénomination locale (vernaculaire) de la dénomination savante ou officielle. Il ne fait peu de doute que la capitale des Venarni était

à Lescar, et s'appelait Lescar. Ce sont les documents de l'administration centrale de l'Empire, l'usage des clercs, qui ont par simplification appelé ce lieu (quelque peu marginal dans l'Empire) « Beneharnum », ou plus vaguement « civitas Beneharnensium », en assimilant le nom de la cité à celui de l'ethnie.

Ce phénomène du passage du toponyme à l'ethnique a été fréquent sous le Bas-Empire : selon Jean-Pierre Bost et Georges Fabre 87 ou 88 % des cités mentionnées dans la Notice sont concernées. C'est ce qui leur permet de penser qu'il s'agit d'un phénomène normal, voulu par l'administration romaine qui entendait ainsi respecter le fait ethnique dans la Gaule chevelue. Il était donc inévitable que presque partout le toponyme du chef-lieu disparaisse au profit du nom ethnique. Marca avait donc tort de prétendre que la ville de Beneharnum avait donné son nom à la province, c'est exactement le contraire qui a failli se produire. On peut penser que « Lescar » n'a pas été détrôné par « Beneharnum » parce que la localité a été tardivement promue au rang de cité à la fin du IV^e siècle. Les autochtones ont continué à appeler ce lieu Lescar : il n'y a donc jamais eu de véritable substitution. En toute logique, il faudrait parler de « Lescar des Beneharnenses (ou des Venarni) » en latin « Lascurre Beneharnensium » ou bien « Lascurre Venarnorum » ; de même qu'une autre capitale gallo-romaine, appelée à devenir célèbre, s'appelait alors « Lutetia Parisorum » Il ne s'agit là évidemment que d'une hypothèse, qui sera difficile à prouver (il faudrait trouver un document épigraphique...) mais qui a l'avantage de concilier la thèse de Marca avec les connaissances les plus récentes.

C'est dans cette mesure que l'on peut soutenir que la « cité de Beneharnum » est en grande partie un mythe issu des premières recherches historiques des XVI^e et XVII^e siècles. Cette erreur initiale, si minime soit-elle, a totalement faussé le débat historiographique, puisque dès lors, il fallait chercher une ville disparue et oubliée, pouvant être par conséquent en n'importe quel endroit du diocèse... Cette quête acharnée et finalement infructueuse, est partie d'un malentendu, d'une interprétation trop rapide ou trop littérale d'un document. Beneharnum a été produite par les premiers historiens, et cette « créature historiographique » a engendré un débat totalement factice (donc insoluble) qui a finalement mystifié pendant longtemps les historiens, tel le héros du roman d'Umberto Eco, Le Pendule de Foucault...

Ce n'est pas le moindre paradoxe de voir que si la découverte de Beneharnum fut une étape essentielle dans le développement d'une histoire scientifique en dissipant les récits fabuleux de la fondation troyenne du Béarn, elle n'avait pas moins fini par acquérir dans la mémoire collective une dimension mythique. Chassez le mythe, il revient au galop !

En guise d'épilogue...

Notre long parcours historiographique béarnais nous a permis d'évoquer des noms d'historiens qui sont pour la plupart tombés dans l'oubli : sans surprise, on retrouve en Béarn les grandes étapes de l'évolution de l'historiographie nationale, et parfois de manière plus précoce. Pour certains auteurs, il est peut-être abusif de parler d'historiens. Mais il faut rester très prudent, et ne pas les juger en fonction de notre propre conception du « métier d'historien » : parmi ceux qui seraient récusés, certains avaient en leur temps une indéniable légitimité. Cette rétrospective nous invite à beaucoup de modestie. Les pratiques historiennes sont de toute évidence liées aux sociétés dans lesquelles elles évoluent, aux valeurs culturelles, voire plus prosaïquement aux débats publics. Il serait présomptueux de prétendre qu'en notre XXe siècle finissant nous échappons à cela. Il est nécessaire d'envisager le discours de connaissance historique dans un « champ historiographique », où s'exercent des phénomènes complexes entre une offre et une demande, des producteurs et des consommateurs ; ce champ étant lui-même lié à d'autres champs.

Hegel déclarait que « la Vérité est fille de l'Histoire ». Cette phrase peut s'entendre dans deux sens. Dans le premier, le plus conforme à la pensée du philosophe, l'humanité dans son évolution, accède peu à peu à la vérité de manière dialectique (thèse-antithèse et synthèse). Dans notre cas, la vérité historique est sans cesse corrigée et tend à une connaissance de plus en plus totale et rigoureuse du passé. On remarquera cependant que la synthèse historique n'est pas toujours un « dépassement », mais parfois, curieusement, une récurrence ! Ainsi, on retombe à la fin du XIXe siècle dans les travers du XVIe siècle, en mélangeant histoire et religion. Un deuxième sens, peut consister à dire que l'histoire, science historique, est sensée produire une « vérité ». Consciemment ou pas, la recherche du passé se fait pour répondre à des questions ou à des problèmes d'actualité. On demande à l'histoire de trancher des débats, et il est vrai que l'histoire a pu tout justifier, les idées les plus réactionnaires comme les plus utopiques. C'est ainsi que l'histoire arrive à produire non seulement des connaissances mais aussi des mythes, tout simplement parce qu'elle continue parfois à tenir le rôle du mythe, c'est à dire fournir une explication globale et quasi transcendante afin de donner une assise idéologique à la cohésion du groupe. On connaît depuis longtemps dans l'élaboration des discours nationalistes le rôle de l'histoire qui produit des mythes nationaux : l'exemple de l'histoire enseignée sous la Troisième République en est un exemple presque caricatural. Mais cette demande sociale qui fait une utilisation plus ou moins intéressée des connaissances historiques et peut infléchir le discours historique au point de lui faire perdre dans certains cas toute sérénité, ne doit pas discréditer le travail historique dans son ensemble : l'histoire, de ce point de vue, subit les mêmes risques que les autres sciences...

De ces diverses recherches, de ces débats parfois passionnés, il reste avant tout une méthode. Notre histoire régionale a su peu à peu en établir les fondements, autour de l'utilisation critique des documents. Le débat sur l'emplacement de Beneharnum est révélateur des limites de cette méthode. L'histoire antique est condamnée à utiliser des documents peu nombreux, souvent fragmentaires, sans que l'on puisse raisonnablement espérer une nouveauté. Alors, comme le soulignait le chanoine Dubarat, l'historien doit faire appel à des « sciences auxiliaires », comme l'archéologie ou la toponymie... C'est désormais sur ces chemins multiples que continuera la quête de la « civitas Beneharnorum »...

TABLE DES ILLUSTRATIONS

François de Belleforest (1530-1583)
Joseph Juste Scaliger (1540-1609), le « Prince des Lettres »
Lambert Daneau (1530-1595) avec le titre de « Theologus Orthesianus »
La Tour de l'Horloge à Orthez
Pierre de Beloy (v.1540-v.1612)
Jean Besly (1572-1644)
Pierre de Marca (1594-1662)
Raymond Planté (1797-1855)
Louis Batcave (1863-1923)
Adrien Planté (1841-1912)
Hilarion Barthéty ? (1842-1913)
Abbé Dubarat (1854-1939)
Mgr. Lasserre (1858-1942)

TABLE DES MATIERES

- Chapitre Premier : Les premières spéculations autour des origines du Béarn (XVe-XVIe siècles)
- Chapitre II : L'invention de Beneharnum (1545-1574)
- Chapitre III : Lambert Daneau et les enjeux politiques et religieux de la localisation de Beneharnum (1588-1593)
- Chapitre IV : Pierre de Marca lance la controverse : Beneharnum est à Lescar (1618-1635)
- Chapitre V : Jésuite, historien et orthésien : François de Lavie contradicteur de Pierre de Marca (1635-1640)
- Chapitre VI : La longue marche lescarienne : Lescar s'impose progressivement sur Orthez (1640-1846)
- Chapitre VII : Nouvelles spéculations, nouvelles polémiques (XIXe-XXe siècles)
- Chapitre VIII : Beneharnum, un mythe ?
- En guise d'épilogue...

NOTES

Les notes correspondent à des appels de note que l'on trouve dans le texte du manuscrit original.

Georges Gusdorf, De l'Histoire des sciences à l'histoire de la pensée. Paris : Payot, 1966, p. 284.

Pierre Tucoo-Chala, La vicomté de Béarn et le problème de sa souveraineté des origines à 1620, Bordeaux, 1961, 213 p.

Thierry Issartel, « La quête de Beneharnum. Les historiens et l'emplacement de la cité des Venarni (XVIe-XXe siècles) », Revue de Pau et du Béarn, n° 20, 1993, pp.41 à 87.

Les différences principales touchent : l'analyse des travaux de Lambert Daneau et l'attribution à Marca de l'opuscule paru en 1615 : Advis sur la Reunion du Béarn à la France.

Il s'agit bien là de l'étymologie du mot réforme qui a pris aujourd'hui un sens rigoureusement inverse...

Nous renvoyons à l'étude de Gilbert Dubois, La conception de l'histoire en France au XVIe siècle (1560-1610), Paris, Nizet, 1977.

Pour cette question, on se reportera à Pierre Tucoo-Chala, La vicomté de Béarn et le problème de sa souveraineté des origines à 1620, Bordeaux, 1961.

Terme en réalité jamais utilisé, et d'ailleurs anachronique.

C'est Frédégaire qui lança cette légende dans sa *Historia Francorum* (660). Mais au Xe la légende troyenne est toujours considérée comme véritable.

Sur cette littérature, Colette Beaune, Naissance de la nation France, Gallimard, 1985.

Cette légende a été étudiée par G. Dexter, « Berne-Béarn », Revue Suisse d'Histoire, t. 4, fasc. 21, 1954, pp. 270-276.

Canonica/canonica désigne une règle de droit, ici, Esquerrier semble désigner le recueil des décisions royales.

Nous suivons Doat qui traduit ce terme de vieux languedocien par déserte, inhabitée.

Felix Pasquier et Henri Courteault, Chroniques romanes des Comtes de Foix composées au XVe siècle par Arnaud Esquerrier et Miégeville, Paris, 1895, p. 32.

La nation (*natio*) désigne sous la plume d'Esquerrier seulement le lieu géographique où l'on est né, et n'a en aucun cas le sens actuel de nation/nationalité.

Nous utilisons l'édition et la traduction des fors de Paul Ourliac et Monique Gilles, Les Fors anciens de Béarn, Edition du CNRS, 1990, pp. 141-142.

Le pont d'Osserain marque la limite entre le Béarn et la Navarre.

Pour les besoins du mythe on a récupéré sur de vieille charte le nom de plusieurs anciens vicomtes du haut moyen âge : aucun d'entre eux n'a subi cette mésaventure...

P. Tucoo-Chala, op. cit., p. 47.

Paul Ourliac et Monique Gilles, op. cit., pp. 13 à 16 et 60-61.

Léon Cadier, Les Etats de Béarn depuis leur origine jusqu'au commencement du XVIe siècle, Paris, 1888, pp. 135-149.

Pierre III de Foix était le troisième fils de Gaston IV.

Document cité par G. Dexter, art. cité., p. 273. Jean de Lassalle insiste sur le fait que les Bernois fondateurs étaient des nobles pour expliquer le geste de Charles Martel, et que les Béarnais contemporains étaient « libres et surtout semblable par leurs mœurs aux Suisses. Cependant ils reconnaissent le roi de Navarre, par ailleurs comte de Foix, comme nos Suisses l'Empereur ».

Félix Pasquier et Henri Courteault, op. cit.

Guillaume de la Perrière, Les Annales de Foix, jointz a ycelles de cas et faitz dignes de perpetuelle recordation, advenuz tant aux pays de Bearn, Commynges, Bigorre, Armanyac, Navarre, que lieulx circumvoysins, Toulouse, N. Vieillard, 1539. Sur cet historiographie, lire de G. Dexter, « Guillaume de la Perrière », Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, t. XVII, 1955, pp. 56-73.

Bertrand Hélie de Pamiers, *Historia Fuxensium comitum un quatuor libris distincta*, Tolosae, excudebat N. Vieillardus, 1540, in-4°, X-108 f°.

Op. cit., fol. 2. On y rencontre les Tarbelles, ce qui prouve qu'il a utilisé des sources antiques, sans doute César, Guerre des Gaules, III, 27. Mais Hélie ajoute de sa propre initiative les « Lurdenses », les « Lapetani », les « Marsani », les « Armeniaci », les « Gabardani » etc. Ses « Bernenses » n'ont donc aucune valeur : c'est une invention pour le moins contradictoire avec l'hypothèse bernoise...

Cette hypothèse sera très sérieusement discutée par Pierre de Marca, op. cit., t. II, p. 71 et 72.

Nous reprenons le terme utilisé par G. Gusdorf, Les origines des sciences humaines, pp. 267 à 273.

Pierre de Beloy (ou de Beloi), Edict et déclaration du roy Henri... sur l'union et l'incorporation de son ancien patrimoine mouvant de la couronne de France au domaine d'icelle, Toulouse, 1608. De Beloy a curieusement recours à ce récit légendaire alors qu'il combat dans son livre la souveraineté béarnaise... Il n'est probablement pas l'inventeur de cette variante, cf. infra note 36.

Thierry Issartel, Les chemins de la tolérance en Béarn. Les catholiques, les protestants et l'Etat (XVIe-XVIIe siècles), Biarritz, Atlantica, 1999.

La complainte du pays souverain de Béarn sur les menaces faites de l'unir à la France, par le sieur de Colom, syndic dudit pays. Lescar, J. de Saride, 1617, in-4. Il s'agit en fait d'un pamphlet où l'auteur s'en prend violemment à la politique de Louis XIII : il sera vigoureusement contredit par un libelle, La Mouche, et par A. Galland. Colom s'illustra ensuite en octobre 1620, lors de la venue de Louis XIII à Pau. Il prononça au nom des Etats de Béarn, agenouillé, une harangue qui fit scandale : il ne faisait que l'éloge d'Henri IV. Cf. J.-B. Laborde, Précis d'histoire du Béarn, p. 365.

Le mythe troyen avait connu en France la même tentative d'adaptation quand on a « découvert » l'existence des Gaulois. On a voulu faire de ces derniers des ancêtres des Francs, voire les fondateurs de Troie dont une partie serait revenue « au pays » après la prise de la ville ! Sur cela : Colette Beaune, op. cit.

Pierre de Marca, Histoire de Béarn, 1640, p. 50.

Tout comme le récit biblique de la Genèse.

Ou beneharnenses.

Elio Antonio de Lebrija, Habes in hoc volumine... Aelii Antonii Nebrissensis rerum a Fernando et Elisabe, Hispaniarum foelicissimis regibus, gestarum decades necnon belli Navariensis libros duos... Grenade, 1545. Une édition en castillan est parue en 1565. Son véritable auteur serait en fait Hernando del Pugar. Cet auteur se rattache déjà à l'historiographie humaniste par les citations et les utilisations des documents.

François de Belleforest, De la seigneurie souveraine et principauté de Béarn, citez et villes y comprises, ancienneté du peuple et de la succession des Princes qui y ont commandé. Ce texte fut publié dans sa traduction de la Cosmographie universelle de Munster parue en 1575 à Paris.

Pierre de Marca, Histoire de Béarn, Ed. Dubarat, t. I, p. 59. Il francise d'ailleurs son nom en l'Escale.

Joseph Scaligeri Iul. Caes. F. Ausonianarum lectionum libri duo, Lyon, 1574, 16°, 181 p. La préface adressée à Elie Vinet est datée du 4 septembre 1573.

Sur le statut de la philologie à la Renaissance assez mal perçu par les historiens de la pensée, nous renvoyons à Georges Gusdorf, Les origines des sciences humaines, Paris : Payot, 1967, notamment pp. 347-350. Sur la critique l'ouvrage fondamental est la thèse de Jean Jehasse, La Renaissance de la Critique, L'essor de l'Humanisme érudit de 1560 à 1614, Publication de l'Université de Saint-Etienne, 1976, où une large place est faite à J.-J. Scaliger pp. 192-200, 240-244, 330-335 et 369-383.

Scaliger, Ausonianarum lectionum..., lib. II, cap. VII, p. 149-150 de l'édition de 1588.

Tous les auteurs qui commenteront ce passage feront des spéculations sur l'unité utilisée pour essayer de résoudre les contradictions posées par ces chiffres... Mais, la solution qu'ils proposent est souvent dictée par les besoins de leur démonstration. Le texte fourmille d'erreurs de copiste sur les chiffres : la distance totale indiquée ne correspond que rarement à la somme des distances intermédiaires, et en particulier dans les deux itinéraires qui nous intéressent. Il est donc vain de chercher une cohérence en spéculant sur les unités de mesures...

Il faut remarquer que Scaliger et ses futurs émules n'ont pas à leur disposition de carte suffisamment précise pour leur fournir des données fiables.

Nous prenons les distances à vol d'oiseau, ce qui bien entendu minimise les distances réelles. Il faudrait connaître dans le détail le tracé des voies romaines. Ce problème fondamental sera abordé plus loin.

Joseph Coudirolle, Etude sur l'Académie d'Orthez fin du XVIe et commencement du XVIIe siècle, 1885, p. 41.

Quaestionum in Evangelium Domini Nostri Jesu Christi secundum Matthoeum liber unus. Lamberto Danoeo autore. Orthesii. Excudebat Ludovicus Rabirius typographus Regis, 1588, in-18°.

Ce livre est rarissime, malgré des recherches actives nous n'avons pu en consulter un exemplaire. Certains bibliographes donnent d'ailleurs un titre et un format légèrement différents : « Quaetiones » au lieu de « Quaestionum » et in-8° au lieu de in-18°. A ce sujet lire de Paul de Félice, Lambert Daneau (de Beaugency-sur-Loire), pasteur et professeur en théologie. 1530-1595. Sa vie, ses ouvrages, ses lettres inédites. Thèse pour le doctorat, Paris, 1882, p. 120, 228-229, 251-252 ; Lourde-Rocheblave, Académie protestante d'Orthez, in Bull. Soc. Hist. Protestantisme français, 1855, t. 3, pp. 287-288 ; Alfred Cadier d'Orthez, in Bull. Soc. Hist. Protestantisme français, 1855, t. 3, pp. 287-288 ; Alfred Cadier, compte-rendu d'une conférence sur cet ouvrage, dans Bull. SSLA Pau, t. 45, 1922, p. 217.

Nous nous écartons donc de l'interprétation proposée par P. de Félice, Ouv. cité, p. 123.

Archives municipales d'Orthez, BB 2, f° 172. On peut lire dans la marge la signature « D'Aneau ».

Il s'agit de l'actuel carrefour de la rue de l'Horloge et de la rue Aristide Briand, ancien carrefour des deux axes principaux de la vieille ville orthézienne.

N'oublions pas qu'il s'agissait là d'un ustensile tout nouveau dont l'usage avait été introduit à la cour du roi...

Cette tour fut détruite en 1840, et l'inscription ne fut pas récupérée.

Capitale de tout le milieu de la région.

Discours historique de l'antiquité de la ville d'Hortes, de ses noms et de ses prerogatives, par le Père François de Lavie de la Compagnie de Jésus, M.D.C.XXX.V. Edité par Christian Desplat, Bulletin des Amis des Archives des Pyrénées-Atlantiques, n° 4, 1983, p. 93 à 116.

Cf. Cl. Gilbert Dubois, ouv. cité, p. 33. L'Apocalypse de Saint-Jean sert de modèle interprétatif. Au milieu du XVIe siècle, beaucoup de penseurs catholiques comme protestants pensent que l'heure de l'apocalypse est venue et qu'il faut livrer un combat sans merci contre l'Antéchrist. Ce climat millénariste a été récemment mis en valeur par Denis Crouzet dans sa thèse, Les Guerriers de Dieu.

Traité de l'Antéchrist, Annonce au lecteur.

Le texte exact est donné par Louis Batcave dans « L'inscription de l'Université d'Orthez », Revue de Béarn, Navarre et Lannes, avril-juin 1884, t. II, p. 188 et 189.

Le conseil de ville prétendait en 1636 avoir la preuve que l'inscription sur le portail de l'Université avait été financée par la municipalité d'Orthez ? Arch. Mun. d'Orthez BB 6, f° 97.

Nous nous écartons fondamentalement de l'interprétation faite par le pasteur Lourde-Rocheblave (et reprise par J. Coudirolle, Ouv. Cité p. 24) dans son étude « Les académies protestantes. Académie protestante d'Orthez, 1566-1620 », dans Bulletin de l'Histoire du Protestantisme Français, tome III, 1855, p. 288 et 289. Selon lui, « Orthez était le principal foyer du protestantisme, Lescar celui du catholicisme ; l'une était la Genève, l'autre la Rome du Béarn. La rivalité des deux villes cachait donc la rivalité des deux cultes ». Cette interprétation est bien trop schématique : Paul de Félice la récuse lui aussi dans Les lois collégiales de l'Académie du Béarn, 1889, p. 11 et 12. On ne comprend pas alors pourquoi Jeanne tenait à installer de prime abord le collège à Lescar, ni pourquoi certains professeurs ont par la suite préféré Lescar à Orthez. Les motifs religieux étaient secondaires et ne sont intervenus que comme arguments dans la rivalité des deux municipalités. La comparaison d'Orthez avec Genève est enfin très maladroite, dans la mesure où Lambert Daneau semble avoir au contraire exalté l'idée de continuité apostolique, dans le cadre d'une réformation interne de l'Eglise de la Principauté de Béarn : Lescar est la Rome papiste décadente, Orthez la véritable Rome réformée par Jeanne. Cette position est confirmée par la réfutation de François de Lavie, qui affirme que Beneharnum était à l'emplacement d'Orthez, mais que l'évêché a toujours été à Lescar...

Sur les monarchomaques lire la très bonne mise au point d'Arlette Jouanna dans Histoire et dictionnaire des guerres de religion, Paris, Robert Laffont, 1998, pp. 1009-1111.

Thomas Massen, le « commynisme » italien : Louis XI, héros de la contre réforme, Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, tome LVIII, 1996, n° 2, pp. 317-319.

Sur les Politices Christianae, Olivier Fatio, op. cit., pp. 94*-96*. Dans le corps de l'ouvrage, un passage est daté d'Orthez au mois de mars 1584 (livre II, chapitre 7, p. 136). La parenté entre les Politices et l'ouvrage précédent des Politicorum était telle qu'à l'occasion de la seconde édition (1606) des Politices on y a joint le « Ad lectorem Benevolum » et le « Quid potissimum in historiis spectandum et considerandum ».

Paul de Félice, Lambert Daneau..., p. 364 et 366.

Politices Christianae Libri Septem, s. l., 1596. Ouvrage sans doute imprimé à Genève chez les héritiers d'Eustache Vignon. In-8°, 8 f. n. ch. + 575 p.

Politices christianae libri VII, pp. 447-448.

Henri Morel, « La Renaissance de Sparte », in Michel Ganzin éd., L'influence de l'antiquité sur la pensée politique européenne (XVIe-XXe siècles), Centre d'Etudes et de Recherches des Idées Politiques, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 1996, p. 90.

Disputatio de controversia successionis regiae inter patruum et patris praemortui filium, s. l., 1585.

Mais il est fort possible que le nouveau contexte ait dissuadé Lambert Daneau de publier cet ouvrage ou du moins de retarder sa sortie.

L'un, le syndic d'Epée était désigné par le Grand Corps, assemblée du clergé et de la noblesse, l'autre le syndic de robe, était désigné par le Second Corps regroupant les représentants des communautés.

Quaestionum in Evangelium Domini Nostri Jesu Christi secundum Matthoeum liber unus. Lamberto Danoeo autore. Orthesii. Excudebat Ludovicus Rabirius typographus Regis, 1588, in-18°. Nous n'avons pu trouver ce livre rarissime, malgré des recherches actives. Certains bibliographes donnent d'ailleurs un titre et un format légèrement différents : « Quaestiones » au lieu de « Quaestionum » et in-8° au lieu de in-18°. A ce sujet lire de Paul de Félice, Lambert Daneau (de Beaugency-sur-Loire), pasteur et professeur en théologie. 1530-1595. Sa vie, ses ouvrages, ses lettres inédites. Thèse pour le doctorat, Paris, 1882, p. 120, 228-229, 251-252 ; Lourde-Rocheblave, Académie protestante d'Orthez, in Bull, Soc. Hist. Protestantisme français, 1855, t. 3, pp. 287-288 ; Alfred Cadier d'Orthez, in Bull, Soc. Hist. Protestantisme français, 1855, t. 3, pp. 287-288 ; Alfred Cadier, compte-rendu d'une conférence sur cet ouvrage, dans Bull. SSLA Pau, t. 45, 1922, p. 217.

ADPA C. 696, fol 278. Traduction de l'intervention du baron de Navailles : « Qu'il soit remercié par les syndics et que pour voir les moyens de le faire imprimer lui soient données cent livres, et qu'il soit averti d'ajouter en parlant des privilèges du pays la Cour majour, et aussi qu'en Béarn il ne peut y avoir de confiscation, et pareillement qu'il lui plaise de tarduire ce livre en langue vulgaire afin que un chacun le comprenne plus facilement et en fasse son profit ». La Cour Majour avait été supprimée par les réformes d'Henri II d'Albret.

Dans la hiérarchie urbaine béarnaise, contrairement à notre vocabulaire actuel, ce sont les « bourgs » qui ont le pas sur les « villes ».

Selon Léon Cadier les villes étaient six à l'origine : Navarrenx, Pau, Monein, Nay, Lembeye et Salies. Plus tard Lescar et Sainte-Marie d'Oloron, les deux cités épiscopales y auraient été ajoutées.

Léon Cadier, op. cit., p. 232-233.

L. Cadier, op. cit., pp. 228-229.

L. Cadier, op. cit., pp. 266 à 270.

Pierre de Marca, Histoire de Béarn, tome I, p. 60.

ADPA C. 695, fol 117.

Pierre Olhagaray, Histoire de Foix, Béarn et Navarre, Paris, 1609, p. 212-214. Olhagaray, qui fut peut-être l'élève de Daneau à l'Académie, gâte la matière par son style emphatique et des louanges continuelles adressées à son protecteur, le roi. Pour faire plus sérieux, il a agrémenté le passage sur Beneharnum par d'abondantes notes marginales en latin...

Il le suivait toutefois sans le citer pour identifier Beneharnum avec Orthez.

Pierre Olhagaray, Histoire de Foix, Béarn, Navarre, p. 216.

BN Ms Fr 25 242. Ce manuscrit anonyme provient de la bibliothèque de Saint-Magloire et a appartenu aux Sainte-Marthe. L'auteur, visiblement extérieur à la vicomté, par le (fol. 199) de « Charles de Sainte-Marthe, nostre grand-oncle paternel » qui a écrit l'oraison funèbre de Marguerite de Navarre. L'un des frères a rajouté sur la première page : « Il y a beaucoup à redire en ceste Histoire faite il y a longtemps (il y a près de 40 ans) et n'a esté bien examiné ». La date de composition est précisée dans la chronologie des rois. Il y a une discussion de la thèse de « Berne-Béarn » et une allusion à celle de Bearmii soutenue en 1608 par Pierre de Belloy. Un auteur inconnu a donc dû lancer cette théorie au XVI^e siècle...

Lambert Daneau et de Nicolas de Bordenave et Pierre Olhagaray étaient des pasteurs.

Cf. Dubois, op. cit., et l'ouvrage de P. Polman, L'élément historique dans la controverse religieuse, Louvain, 1931.

Advis pour la réunion de la terre de Béarn à la couronne de la France, 1615. BN Lk 2 240.

Op. cit., p. 6 : « le sieur Ioseph de l'Escale, en ses leçons Ausoniennes, où voulant montrer que le siège de l'Evesque n'estoit pas toujours en la ville capitale du pais selon la disposition et gouvernement des Romains, il mest en avant l'exemple de la cité de Béarn, soutenant que la capitale de ce pais estoit Orthez et neantmoins le siège de l'Evesque estoit Lescar ». Ce n'est pas ce que dit Scaliger (Cf. supra) : selon lui la capitale était Orthez alors qu'aujourd'hui « hodie » le siège épiscopal est à Lescar. Ce contresens est symptomatique...

Libelle de 52 pages. BN : Lb 36 1073.

P. de Marca, Histoire de Béarn, tome I, p. 59.

P. de Marca, Discours d'un Béarnois très fidèle subiect du Roy... p. 20.

Il insiste sur le fait que la patrimoine de l'Eglise a été constitué par des legs et que ces legs ont été généralement faits en échange de messes dites pour le repos de l'âme du défunt. Les ministres protestants étant contre cette pratique, il y aurait rupture de contrat : les héritiers seraient donc en droit de récupérer la donation...

Il avait publié en 1617 une Généalogie des comtes de Poitou ducs de Guyenne. Son œuvre maîtresse, Histoire des comtes de Poitou, ne fut publiée qu'après sa mort en 1647.

Il insiste sur le fait que la patrimoine de l'Eglise a été constitué par des legs et que ces legs ont été généralement faits en échange de messes dites pour le repos de l'âme du défunt. Les ministres protestants étant contre cette pratique, il y aurait rupture de contrat : les héritiers seraient donc en droit de récupérer la donation...

Il avait publié en 1617 une Généalogie des comtes de Poitou ducs de Guyenne. Son œuvre maîtresse, Histoire des comtes de Poitou ne fut publiée qu'après sa mort.

B.N. Fond Dupuy 153, ou Ms. Fr. 16665, lettre du 15 janvier 1621. Document publié par Ph. Tamizey de Larroque, « Une lettre inédite de Jean Besly relative à l'histoire du Béarn », Revue de Gascogne, 1868, pp. 382 à 387.

B.N. Ms. Fr. 4920. Ce volume comporte plusieurs versions de ce texte qui est sans doute l'ouvrage projeté par J. Besly.

B.N. Ms. Fr. 4920. Ce volume comporte plusieurs versions de ce texte qui est sans doute l'ouvrage projeté par J. Besly.

Lettre à Sirmond, Ms. Fr. 4920, f^o 144 et 145.

Lettres à Dupuy, Tamizey de Larroque, art. cité, p. 384. Il semble qu'en réalité, Besly ne les a communiquées qu'en 1628, à l'occasion d'une visite de Marca à Fontenay le Comte (Ms. Fr. 4920, fol. 172 v^o).

Sur cet historien, lire Pierre Tucoo-Chala, « Auguste Galland, historien de l'indépendance du Béarn », Bull. de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, t. XV, 1955, 7 p.

« De l'antiquité et situation du pays de Béarn. Du nom de Béarn, Beneharnum » (Ms. Fr. 16810, 16811 et 15466) s'inspire de la longue lettre de Besly du 1er novembre (Cf. supra) qui figure de manière abrégée

- dans les papiers de Galland avec celle du 10 janvier 1621 (Ms. Fr. 16665). De même, sa « Suite des seigneurs de Béarn » (Ms. Fr. 23049 et Ms. Fr. 16811) reprend en la modifiant le « Mémoire des vicomtes de Béarn » de Besly (Ms. Fr. 4920).
- B.N. Ms. Fr. 16810 fol. 39-44, texte inédit mais dont cette version est postérieure à 1629, car Besly cite un ouvrage de Sirmond et la Gallia Christiana de Claude Robert publiés à cette date. Il est suivi par une chronologie des vicomtes de Béarn, « Suite des Seigneurs de Béarn » qui contient une note racontant l'entrevue avec Marca.
- Memoires de la souveraineté de Béarn, édité par Louis Batcave d'après B.N. Ms Fr 18683. Cet exemplaire appartenait à Galland qui a repris cet argument dans De l'antiquité et situation du pays de Béarn...
- Memoires de la souveraineté de Béarn, édité par Louis Batcave d'après B.N. Ms Fr 18683. Cet exemplaire appartenait à Galland qui a repris cet argument dans De l'antiquité et situation du pays de Béarn...
- Jacques Sirmond, *Concilia antiqua Galliae tres in tomos ordine digesta... opera et studio Iacobi Sirmondi Societatis Iesu Presbyteri Lutetiae Parisorum*, S. Cramoisy, 1629, 3 vol. 623, 888, 961 p.
- Scipion Dupleix, op. cit., tome II, 1629, p. 475.
- Galliae geographia veteris recentisque, a P. Philiberto Moneto..., Lyon, Pillehotte, 1633, p. 88, 92 et 99 : « Benearnum, Orthes, ad laevam ripam eiusdem fluminis, quod ab hac vicinitate oppidi Benearnus Gavus appellatur : uti et totius regionis populus ». Il semble que Monet ignorait encore les travaux de Marca. Après la parution de l'Histoire de Béarn, il lui envoya une longue lettre de réfutation (BN Ms Fr 2073 fol. 1 à 18) sur les points de sa Géographie qui avaient été contredits par Marca. Il ne fait pas allusion à la localisation de Benearnum, ce qui semble indiquer que Monet accepta la démonstration de Marca.
- Sur la généalogie des Lavis, Louis Batcave, *Le couvent des Ursulines d'Orthez*, tiré à part des Etudes historiques et religieuses du diocèse de Bayonne, Pau-Paris, 1895, appendice II. « La famille d'Angélique de la Vie », pp. 53-59.
- F. Loirette, « L'administration royale en Béarn de l'Union à l'Intendance (1620-1682), Essai sur le rattachement à la France d'une province frontière au XVIIe siècle », XVIIe siècle, 1964, 65, p. 71.
- Discours historique de l'antiquité de la ville d'Orthes, de ses noms et de ses prérogatives, par le Père François de la Vie de la Compagnie de Jésus, 1635, ce texte a été édité par Christian Desplat, art. cité.
- Ibidem, p. 91.
- Peut-être a-t-il été influencé par le contresens que Marca avait fait en 1615 en rapportant l'opinion de Scaliger.
- Marca, Histoire de Béarn, t. II, chapitre XI, XIII, p. 63.
- Le texte du cartulaire de Lescar dont Marca cite des passages (Histoire de Béarn, t. I, p. 280) est très postérieur à 980. Il semble que ce soit un extrait d'une histoire qui précédait le recueil de chartes proprement dit. Cf. R. Mussot-Goulard, *Les princes de Gascogne*, 1982, p. 36. Le texte avancé par Marca n'est pas un document de première main mais une chronique rapportant une tradition... Le chanoine Dubarat a publié dans *Etudes Historiques et religieuses...* de 1893 une curieuse lettre concernant la découverte en 1837 d'une copie de ce cartulaire dans un château béarnais. L'auteur signale des chartes très anciennes qui régleraient définitivement le problème de Benearnum : l'évêché aurait été transféré pendant les « invasions » normandes à Morlaàs, de 855 à 883. Un texte rapporterait le retour à Lescar. Il faudrait évidemment retrouver cette copie pour avoir confirmation...
- L'exemplaire original, autographe, est consacré à la Bibliothèque Nationale, collection Moreau, 790, fol. 30 à 46. Une copie du XVIIIe siècle est conservée à la Bibliothèque Municipale de Troyes sous la cote Ms 2424. L. Batcave en a réalisé vers 1895 une copie très soignée qui figure aujourd'hui dans le Fonds Batcave aux Archives des Pyrénées-Atlantiques sous la cote 2 J 124.
- Nous l'avons publié intégralement dans : « Une réaction à l'Histoire de Béarn de Marca : l'Examen apologétique du père François de La Vie », *Amis des Archives. Documents pour servir à l'histoire du département des Pyrénées-Atlantiques*, année 1993, n° 14, pp. 1 à 29.
- Lettre de P. de Marca à F. de Lavie, Barcelone le 20 juin 1646, publiée par Louis Batcave, dans « Lettre de Marca au P. François de La Vie, sur ses travaux et ses affaires », *Revue Historique et Archéologique du Béarn et du Pays Basque*, 1898, p. 212-215.
- Cette « laïcisation » de l'historiographie béarnaise ne fonctionnera pas, on s'en doute, dès qu'il s'agira d'aborder le sujet sensible de la Réforme béarnaise...
- Sans doute François de Lavie espérait-il que les jurats d'Orthez fassent publier ses mémoires. Ceux-ci ne l'ont pas fait certainement par prudence politique.
- J. de Bordenave, *Estat des Eglises cathedrales et collégiales...*, Paris, 1643, p. 64. Il surnomme son cousin, l'oracle de la Province.
- Arnaut Oihénart, *Notitia Utriusque Vasconiae*, Paris, Cramoisy, 1638, p. 594.
- Louis Batcave, « Lettre de Marca au P. François de la vie [du 20 juin 1646], sur ses travaux et ses affaires », *Revue Historique et Archéologique du Béarn et du Pays-Basque*, 1898, pp. 212-215.
- Parallela geographiae veteris et novae*, auctore Philippo Brietio, deux tomes, Paris, Cramoisy, 1648, p. 456.
- Hadrianus Valesii, *Notitia Galliarum...*, Paris, F. Leonard, 1675, in-fol. XXVIII 632 p.

- Nous ne pouvons que renvoyer au travail remarquable de A. Degert, « Un faussaire gascon, Bertrand de Compaigne (1607-1676) » *Revue de Gascogne*, 1907, pp. 288-322 et 385-398.
- Moreri, *Dictionnaire historique*, v° Béarn.
- Piganiol de la Force, *Description historique et géographique de la France*, Paris, 1753.
- Morchi, *Le grand dictionnaire historique et géographique...*, Paris, 1759, v° Béarn.
- Expilly, *Dictionnaire géographique historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, 1762, t. I, p. 577.
- D'Anville, *Géographie ancienne abrégée*, Paris, 1768, p. 81 : « point de vestige de Beneharnum ».
- Bruzon de la Martinière, *Le grand dictionnaire géographique, historique et politique*, Paris, 1768, p. 105 : « de simples conjectures sur le lieux ».
- Antoine Dadine d'Hauteserre, *Rerum Aquitanicarum*, 1648 et 1656 : « Josephus Scaliger in Ausonium Ortesium esse estimavit, sed probabilius id esse Lascurum : vulgo Lescar ». Autesserre était un correspondant de Pierre de Marca.
- Lebret, « Mémoire sur le Béarn », publié dans *Bulletin Soc. Sciences Lettres et Arts de Pau*, t. 33, 1905. Lebret ne fait que reprendre la discussion des différentes hypothèses de l'Histoire de Béarn par Marca.
- Mirassou, *Histoire du Béarn*, BM Pau, Ms 4.
- Cette histoire est sobrement intitulée « Orthez ou Horteze », elle figure dans deux versions légèrement différentes dans le fonds Batcave, 2 J 129.
- Anonyme, *Chronique des Flandres*, dans de Wailly et Delisle, *Recueil des anciens historiens des Gaules et de la France*, tome XXII, Paris 1865.
- Faget de Baure, *Essais historiques sur le Béarn*, Paris, 1818, p. 52.
- Articles dans le *Mercure d'Orthez* : deux sont signés Lescun : « Souvenirs philosophiques d'histoire ancienne », le 3 mai 1840 et « Solution d'un problème historique », le 15 août 1844 où il affirme « il ne faut pas dépouiller Orthez légèrement ». Un autre article est signé B..., « Coup d'œil rétrospectif », 31 décembre 1840.
- A. Perret, « Recherches sur la position probable de la cité de Beneharnum ou Benearnum ancienne capitale de Béarn », *Le Mercure d'Orthez*, juillet 1846 et tiré-à-part de 24 p. en 1850 (ADPA U 567/3). Nous n'avons aucun renseignement sur l'auteur si ce n'est qu'il était employé au Cadastre.
- Adrien Planté, *Le Béarn et les Basses-Pyrénées : Orthez, la Tour Moncade, le Vieux Pont, Orthez*, 1896, VIII-99 p.
- L'opinion de Louis Batcave paraît avoir évolué. Dans un article de jeunesse paru en 1886 (« Les fouilles de Lescar », *Mercure d'Orthez*, du 25 septembre 1886) il semble soutenir que le résultat des fouilles d'A. Gorse à Lescar conforte l'hypothèse de son oncle l'abbé Lartigau qui affirmait que Lescar était sur l'emplacement d'Aquae Convenarum et non de Beneharnum (cf. infra). A partir de 1895, Batcave se rangea à l'opinion orthodoxe...
- Les recherches menées par l'association le Vieil Orthez (dans Yves Darrigrand, *Orthez Médiéval, des Moncade à Febus*, 1992, pp. 33 à 41) donnent à penser que la voie allant de Dax à Toulouse passait bien par Orthez et suivait ensuite les terrasses alluviales du Gave de Pau et non par la vallée du Luy de Béarn par laquelle certains historiens voulaient la faire passer (sans en montrer la moindre trace tangible), afin de réduire au maximum la distance entre Lescar et Dax et ainsi minimiser l'erreur de l'Itinéraire d'Antonin. Ce tracé ainsi reconnu pourrait plaider en faveur de l'omission dans l'Itinéraire d'une « mutatio » (un relai), qui correspondrait à Orthez, endroit où la voie quittait la vallée du Gave, obliquait brusquement vers le Nord pour franchir les côtes entre Saint-Boès et Estibaux, avant de redescendre sur Dax...
- Alexandre du Mège, *Statistique générale des départements pyrénéens*, 1829, tome II, p. 30 et *Archéologie pyrénéenne...* Toulouse, 1858-1860, t. I, p. 479.
- Fortia d'Urban (marquis de), *Recueil des itinéraires anciens comprenant l'Itinéraire d'Antonin, la table de Peutinger et un choix de périple grecs avec des cartes...*, Paris, Imp. Royale, 1845, p. 136.
- Alexandre Bertrand, « Résumé du travail de la commission de topographie des Gaules », *Revue archéologique*, 1863, t. VIII, p. 152.
- Sur l'abbé Jean Ignace Lartigau, article nécrologique dans *Bulletin catholique du diocèse de Bayonne*, 22 septembre 1895.
- Lartigau, « Etude sur Beneharnum », *Revue de Gascogne*, 1868, pp. 5-23, pp. 117-122 et 195-204.
- Lartigau, « Etude supplémentaire sur Beneharnum » et « Les voies romaines et l'ancien Beneharnum. Réponse de M. l'abbé Lartigau à M. Dejeanne », *Congrès scientifique de Dax - 1re session, mai 1882, Dax*, 1883, tiré à part de 25 p. ADPA U 213/7.
- Lartigau, « Note faisant suite à l'étude supplémentaire sur Beneharnum », pp. 199 à 203. ADPA U 4656.
- Morel et Gantier, *Voie romaine ab aquis Tarbellicis*, Saint-Gaudens, 1874, p. 34 et 36.
- Louis Batcave, « Les fouilles de Lescar Beneharnum », *Le Mercure d'Orthez*, 25 septembre 1886.
- Abbé Laurens, « Bellocq », *Etudes Historiques et religieuses...* 1900. Il donne dans le chapitre XII des anecdotes édifiantes sur son prédécesseur.
- Walkenaer, *Géographie ancienne et comparée des Gaules cisalpine et transalpine*, Paris, Durfort, 1839, t. II, p. 405-406.

- Bouillet, Dictionnaire d'Histoire et de Géographie, 1865, p. 197.
- Lespy, Grammaire béarnaise, 1858, p. VIII. L'édition de 1860 ne propose plus aucune identification de Beneharnum.
- Note sur l'emplacement de Beneharnum, Bayonne, 1906, 56 p., L'origine de la Novempopulanie, Bayonne 1928, 48 p., et « Notre-Dame de Muret et les chemins de Saint-Jacques en Gascogne », Bull. de la Soc. SLA de Bayonne, t. 32, 1939, pp. 241 à 268 et « Epilogue à l'étude Notre-Dame de Muret et les chemins de Saint-Jacques en Gascogne », ibidem, t. 34 juin 1940.
- Bulletin diocésain de Bayonne, 2 novembre 1944, p. 60.
- Sur l'abbé Menjoulet et sa tentative de restauration de l'église Sainte-Croix d'Oloron ; Jacques Dumonteil, Sainte-Croix, église romane d'Oloron, 1979, 30 p. et « Recherches sur l'histoire de l'église Sainte-Croix d'Oloron », Revue de Pau et du Béarn, n° 7, 1979, pp. 53 à 84.
- Bull. de la SSLA de Pau, t. 37, 1908, compte rendu de séance, pp. 18 à 20.
- Paroisse de Maslacq, Notre-Dame de Muret, 26 août 1936, 19 p. La vierge fut offerte par l'abbé Dubarat. L'inscription apposée sur le monument ne parle pas de Beneharnum : elle doit être le fruit d'un compromis entre Dubarat et Lasserre. Beneharnum était un sujet de discussion particulièrement animé entre les deux ecclésiastiques d'après des témoignages directs.
- En réalité, Picamilh avait déjà suggéré cette identification : Statistique générale des Basses-Pyrénées, t. II, p. 437, il signale « des ruines de forts et d'habitations qui ont donné lieu de supposer que Labastide se trouve bâti sur l'emplacement occupé par l'ancienne Beneharnum ». S'agit-il d'une tradition locale ? Est-ce que Oihénart pensait en 1646 à cet emplacement ?
- Article intitulé « L'exil de Pognon » dans le Patriote des Pyrénées, 18 juillet 1905.
- Le Mémorial, août-septembre 1904.
- Robert le Blant, « Les localités gallo-romaines en Béarn d'après l'Itinéraire d'Antonin », Bull. SSLA. Pau, 3e Série, tome V, 1944, pp. 28-38.
- Hilarion Barthéty, « Les recherches archéologiques à Lescar », Bull. SSLA Pau, tome 16, 1886, p. 15 et « La mosaïque de la Cathédrale de Lescar », eodem loco.
- André Gorsse, « Les fouilles de Lescar », Bull. SSLA Pau, 1886-87, t. XVI, p. 13.
- Chroniques du Béarn, tome II, p. 161 à 170.
- Ce qualificatif de cantabre n'a aucun fondement. Par ailleurs (Chroniques du Béarn, tome I, p. 93) Latapie d'Asfeld assimile le basque et le cantabre, prétendant que Beneharnum signifie « pays de vaches, de vin », du basque behia = vache et arnoa = vin... Tout un programme !
- Tous ces détails sont évidemment imaginaires.
- Latapie d'Asfeld exprime un sentiment anti-jésuite répandu chez les républicains (cf. Jules Michelet) pendant la Monarchie de Juillet à cause du débat contemporain sur l'enseignement et le monopole de collation des diplômes universitaires. Après avoir été légitimiste puis orléaniste, Latapie termina sa vie comme ardent républicain...
- Latapie d'Asfeld, op. cit., pp. 161 à 163.
- Latapie d'Asfeld, op. cit., pp.171 et 172.
- Evêque bien évidemment inconnu.
- Latapie d'Asfeld, op. cit., p.165. Il prétend avoir consulté ce document au séminaire d'Auch et annonce qu'il reproduira cette preuve aux pièces justificatives du premier volume. Le tome qui devait réunir ces sources n'a jamais été publié, comme par hasard...
- Jean Latapie s'était lui-même proclamé « vicomte d'Asfeld », ce qui faisait dire à Batcave que chez Latapie d'Asfeld, tout est faux, y compris le nom... Sur son lit de mort, il fit une sorte de faux testament qui a été publié : « Testament de J. Latapie d'Asfeld », Revue Historique et Archéologique du Béarn et du Pats Basque, pp. 60 à 71.. Sur ce curieux personnage, il faut lire les notes du Chanoine Laborde, « Les aventures d'un historien faussaire : Latapie d'Asfeld », Bull. SSLA Pau, 1949, p. 82 et ADPA 1 J 200/11, et plus récemment Pierre Tucoo-Chala et Jean-Baptiste Laborde, « L'Histoire du Béarn revue et corrigée par Jean Latapie, dit vicomte d'Asfeld », Revue de Pau et du Béarn, n° 21, 1994, pp. 321 à 336.
- Laplace, Monographie de N.D. de Lescar, précédée d'une dissertation sur Beneharnum et suivie des offices de St-Léonce, St-Julien et St-Galactoire, Pau, Vignancour, 1863, ADPA U 553.
- François-Saint-Maur, article dans l'Indépendant du lundi 26 octobre 1868 et « émoire sur les voies romaines du Sud-Ouest de la France », Congrès archéologique de la France, Pau, 1873, t. II, pp. 117-138. L'auteur s'en prend à la théorie de l'abbé Lartigau, celui-ci lui en voulu beaucoup si l'on se fie à un brouillon de lettre conservé aux ADPA U 564/12.
- Longnon, Géographie de la Gaule au VIe siècle, Paris, Hachette, discussion pp. 594-595.
- Camoreyt, « L'emplacement de l'oppidum de Sotiates », Revue de Gascogne, 1882, p. 344 note 1.
- Dejeanne, article dans Congrès scientifique de Dax, 1e session, mai 1882, Dax, 1883.
- Dufourcet, article dans Congrès scientifique de France, 55e session, Paris, Picard, 1889, p. 249.
- J. F. Bladé, « Géographie historique du Sud-Ouest de la Gaule depuis la fin de la domination romaine jusqu'à la création du royaume d'Aquitain », Annales de la Faculté de Lettres de Bordeaux, Paris, 1893, pp. 114.

Cet article ne fut jamais rédigé, mais Louis Batcave avait réuni des fiches qui sont demeurés dans son fonds, ADPA 2 J 124 et 2 J 125. Nous nous en sommes servis pour rédiger notre article.

Dubarat « Note sur l'emplacement de Beneharnum », Union des Sociétés d'Histoire et d'archéologie de Sud-Ouest, Congrès tenu à Pau du 6 au 10 septembre 1908, Pau, 1909, pp. 92-94. La teneur de cet article fut reprise par Jean Annat, « L'emplacement de Beneharnum », Revue Historique et Archéologique du Béarn et du Pays-Basque, 1910, pp. 142-143. L'abbé Dubarat, s'était déjà prononcé en faveur de Lescar en 1891 dans l'introduction de son édition du Bréviaire de Lescar et en 1894 dans son étude sur Pierre de Marca jointe à l'Histoire de Béarn, tome I, page LV.

François Réchin, « Lescar-Beneharnum », Villes et agglomérations antiques du Sud-Ouest de la Gaule, supplément à la revue Aquitania, 1993, pp. 107-110.

Les auteurs du début du siècle ont même hésité sur sa topographie. L'abbé Pédebcq pensait que Beneharnum était au lieu-dit « Ilhé », sur le Pont-Long. Dubarat lui suggérait la basse-ville de Lescar, mais la route de Toulouse aboutissait sur le plateau (« la Caussade »)... A ce sujet, lire la synthèse de Denis Labau, Les évêques et la cathédrale de Lescar. Des origines à la réforme, Pau, 1972, pp. 11 à 29.

BN., Ms Fr 4920, f° 144.

Nous laissons de côté les textes qui sans ambiguïté parlent seulement du peuple. Sur ce sujet lire le travail toujours fondamental de G. Fabre, La présence romaine entre l'Adour et les Pyrénées, CDDP, Pau, octobre 1973. Nous délaissions aussi la Cosmographie anonyme de Ravennes datant du milieu du VIIe siècle. Ce document signale parmi les civitates de la Spanoguasconia « Beneharnum », mais il est tardif et reprend des informations de seconde main...

Ibidem.

En effet, le nom « Beneharnum-Béarn » aurait continué à désigner le territoire de la civitas...

Je voudrais exprimer ici ma gratitude envers Michel Grosclaude, dont les remarques ont considérablement nourri ma réflexion.

La contraction proposée par Marca n'est possible qu'en Béarnais : en latin l'article n'existe pas. Les chartes latines devraient alors parler de « Excurris » ou « Excurrium »...

Mais Lescar pourrait être un toponyme issu de l'invasion vasconne du VIe siècle : sur ce problème lire M. Grosclaude, Dictionnaire toponymique des communes du Béarn, p. 24. Dans cette hypothèse, on retombe sur le même paradoxe : comment le territoire de la cité aurait-il gardé, lui, le nom original. Cette invasion, qui a provoqué des interruptions dans les séries épiscopales des cités d'Aquitaine, a probablement joué un rôle : celui de « réactiver » une dénomination que l'occupation et l'administration romaine avait peut-être écarté dans les usages officiels. Sur ce point, lire la thèse fondamentale de Michel Rouche, L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes, 418-781, naissance d'une région, Paris, 1979, pp. 87 à 108.

Cette hypothèse fut proposée en 1882, par E. Camoreyt, « L'emplacement de l'oppidum des Sotiates », Revue de Gascogne, T. XXIII, juin 1882, p. 344, note 1. Cet auteur raisonne par analogie aux autres cités. On peut noter que c'est pour une raison identique que la Chronique anonyme de Flandres nomme au XIIIe siècle Orthez « Béarn »...

J. P. Bost et G. Fabre, « Quelques problèmes d'histoire dans deux cités de l'Aquitaine méridionale à l'époque gallo-romaine », Revue Aquitania, tome I, 1983, pp. 25 à 36.

Ces deux auteurs récusent l'hypothèse avancée par Michel Rouche d'un retour en force de l'élément gaulois pour expliquer ce phénomène.

Marca a pourtant envisagé cette hypothèse mais pour l'écarter : Histoire de Béarn, t. I, p. 65.

Comme le fait expressément Robert Etienne dans « L'attraction des villes dans l'Aquitaine Gallo-Romaine », L'urbanisation de l'Aquitaine, Fédération Historique du Sud-Ouest, SSLA Pau, 1975, p. 10.

J.-P. Bost et G. Fabre discutent dans leur article de la forme « civitas beneharnensium » utilisée par la Notice : Lescar-Beneharnum échappe à la règle générale qu'ils établissent. Les noms en -enses dérivent du toponyme et non de l'ethnique (en i). Cette exception s'explique par la promotion tardive de Lescar au rang de cité

Pierre de Marca remarque la forme latinisée de Lescar pourrait être également « Lascurra », « Lascurium » ou « Lascurum », lettre publiée dans Jean de Bordenave, L'Estat des Eglises cathédrales et collégiales, Paris, 1643, p. 66.

Dans le cas de Paris, comme dans celui de Périgueux, c'est le nom ethnique qui l'a emporté sur le toponyme primitif : Lescar échappe à ce cas de figure qui est le plus fréquent. Là aussi, Besly l'avait très justement dit.